



# Guide pour la mise en tourisme des espaces naturels riches en biodiversité



**Ici, l'innovation prend racine**



# EDITION

En complément de ses missions de régulation de l'offre touristique, le Commissariat général au Tourisme a pour rôle essentiel l'accompagnement des acteurs du tourisme wallon à la professionnalisation de leurs activités sur une série de thématiques en lien avec les enjeux d'avenir de la Wallonie. Il collabore ainsi avec un panel varié d'organismes et d'experts depuis plusieurs années à différents projets qui permettent au secteur une meilleure prise en compte de la durabilité.

Parmi ses partenaires privilégiés dans la mise en œuvre d'actions favorisant un développement touristique équilibré au niveau social, environnemental et économique, la Fédération des Parcs naturels de Wallonie s'est vite imposée. Les territoires intrinsèquement « nature » qu'elle représente, constitués pour une large part de localités touristiques, et ses préoccupations en matière de durabilité rejoignant celles du CGT, en ont fait un allié évident.

Les espaces naturels constituent une part importante du territoire wallon, et leur potentiel d'attractivité pour des activités de loisirs est indéniable, d'autant plus qu'ils sont accessibles gratuitement et librement à tous. Les relations et intérêts réciproques entre protection et développement touristique sont donc nombreux. Il s'agit d'assurer la conservation du patrimoine naturel en privilégiant une gestion intégrée soucieuse de la fragilité des écosystèmes et des paysages ainsi que des usages sociaux et de leurs interactions.

Ce guide a pour objectif l'accompagnement de l'ensemble des acteurs du territoire concernés par le développement d'un tourisme doux, dans le cadre d'une gouvernance élargie, essentielle à l'équilibre entre les différents objectifs de valorisation, sensibilisation et protection de l'écosystème récepteur. Nous sommes très heureux d'y avoir contribué, convaincus de son utilité pour accompagner les opérateurs dans le développement d'un tourisme wallon équilibré et responsable.

Commissariat général au Tourisme



## Ce guide a fait l'objet d'une relecture attentive de :

Descamps Charlotte (DNF – Direction de la Nature et des Espaces verts), Grandgagnage Vanessa (CGT), Onderet Charline (DNF – Direction de la Nature et des Espaces Verts), Roland Farah (DNF – Direction de la Nature et des Espaces verts), Villance Stéphanie (CGT), Zaros Stéphanie (DNF – Direction de la Nature et des Espaces verts), Mathelart Charlotte (Fédération des Parcs naturels de Wallonie)

Rédaction : Nicolas Nederlandt (Fédération des Parcs naturels de Wallonie)

Mise en pages : Elodie Dispaux (Fédération des Parcs naturels de Wallonie)

Version texte du 27 septembre 2023

# SOMMAIRE



<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>4</b>
<b>COMMENT IDENTIFIER LES ESPACES NATURELS RICHES EN BIODIVERSITÉ .....</b>	<b>12</b>
<b>COMMENT STRUCTURER SON PROJET .....</b>	<b>22</b>
<b>EXEMPLES DE STRATÉGIES DE MISE EN TOURISME .....</b>	<b>39</b>
<b>LA GESTION DES FORTES FRÉQUENTATIONS .....</b>	<b>46</b>
<b>ADRESSES UTILES ET BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>50</b>



# INTRODUCTION

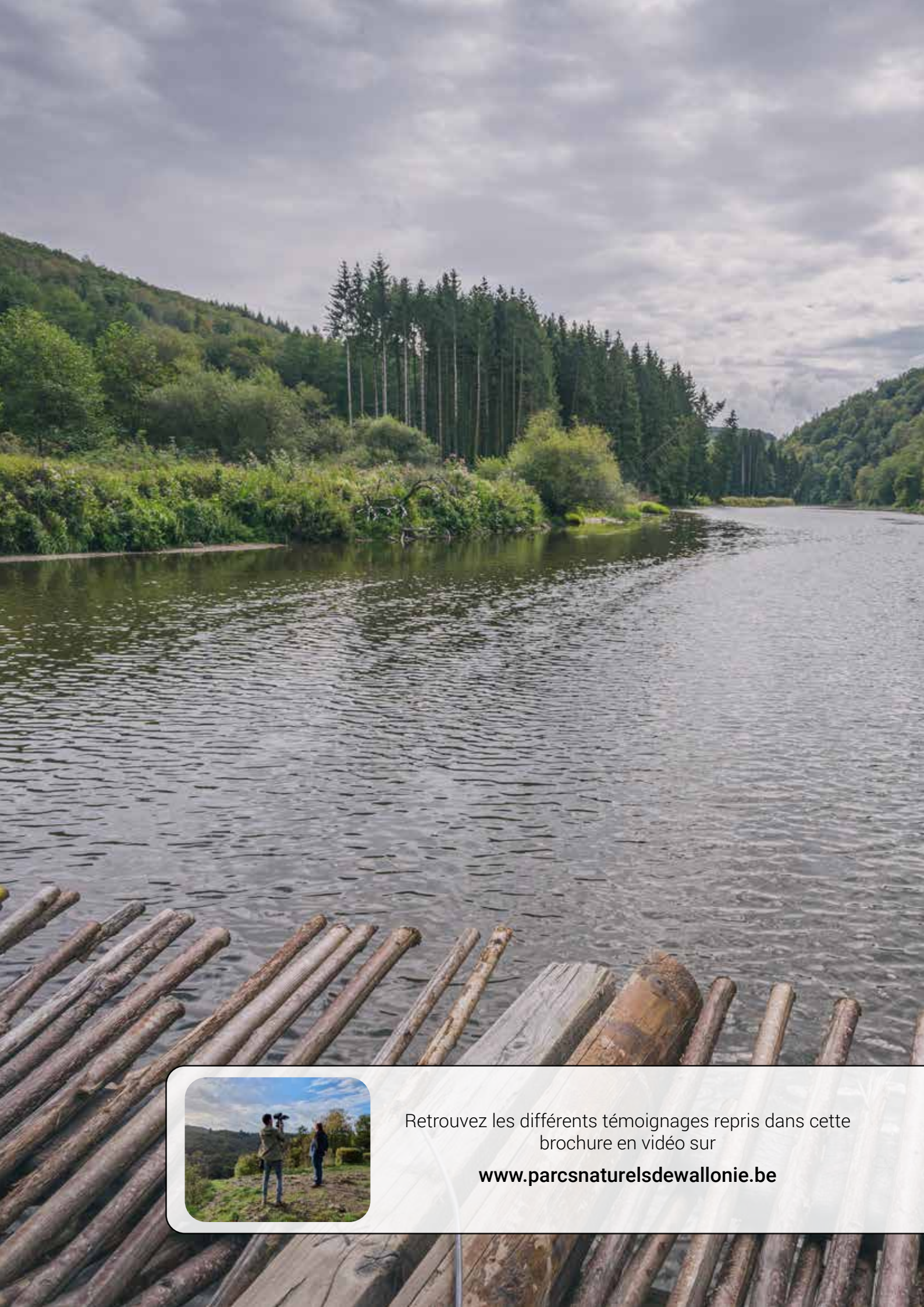


Ce guide a pour vocation d'aider les organismes touristiques, les gestionnaires d'espaces naturels, les structures de développement économique et de développement de la nature à planifier et à réfléchir à la manière de mettre en tourisme des espaces naturels riches en biodiversité de taille moyenne (quelques hectares à quelques dizaines d'hectares). Il est le reflet des expériences développées en Wallonie mais également en Europe.

Les principales sources qui ont guidé sa rédaction sont les prescrits internationaux de l'Union Internationale pour la Conservation de la nature (UICN) à travers les *Sustainable tourism in protected areas : guidelines for planning and management*, le récent *One Health principles for sustainable tourism in protected and conserved areas*, les objectifs de la Charte Européenne du Tourisme Durable (CETD) d'Europarc (la Fédération européenne des Espaces naturels protégés).

**Ce guide permettra de développer l'écotourisme qui, d'après la définition qu'en donne l'OMT (l'Organisation Mondiale du Tourisme), s'entend des formes de tourisme ayant les caractéristiques suivantes :**

- Toutes les formes de tourisme axées sur la nature et dans lesquelles la principale motivation du touriste est d'observer et d'apprécier la nature ainsi que les cultures traditionnelles qui règnent dans les zones naturelles.
- Qui comportent une part d'éducation et d'interprétation.
- Qui sont généralement organisées (mais pas uniquement) pour des groupes restreints par des voyageurs spécialisés. Les prestataires de services partenaires dans les destinations sont le plus souvent de petites entreprises locales.
- Qui s'accompagnent de retombées négatives limitées sur l'environnement naturel et socioculturel.
- Qui favorisent la protection des zones naturelles utilisées comme attraction écotouristique :
  - En procurant des avantages économiques aux communautés d'accueil, aux organismes et aux administrations qui veillent à la préservation des zones naturelles ;
  - En créant d'autres possibilités de création d'emplois et de sources de revenus pour les populations locales ;
  - En faisant davantage prendre conscience aux habitants du pays comme aux touristes de la nécessité de préserver le capital naturel et culturel.



Retrouvez les différents témoignages repris dans cette brochure en vidéo sur

[www.parcsnaturelsdewallonie.be](http://www.parcsnaturelsdewallonie.be)

## INTRODUCTION GÉNÉRALE

# LES OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Quand on parle des pratiques touristiques durables et d'écotourisme, il est important de rappeler qu'elles doivent s'inscrire dans les Objectifs du Développement Durable adoptés par l'ONU en 2015 et qui définissent les cibles à atteindre à l'horizon 2030 à travers 17 grands objectifs.



Le développement d'un tourisme dans les espaces riches en biodiversité tel que présenté dans ce guide respecte les cibles des objectifs suivants :

### 3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



Dans le rapport sur *Les bienfaits de la nature sur la santé globale* de la SEPAQ (Canada) qui fait le tour des connaissances médicales sur l'apport de la nature à la santé, les résultats suivants ont pu être identifiés :

**Bienfaits physiques** : Réduction de la fréquence cardiaque • Réduction de la pression artérielle • Diminution de l'activité nerveuse sympathique • Augmentation de l'activité nerveuse parasympathique • Réduction des niveaux de cortisol (indicateur de stress)

**Bienfaits psychologiques** : Réduction de l'anxiété

**Bienfaits cognitifs** : Amélioration de la fonction cognitive • Restauration de l'attention • Réduction de la fatigue mentale et de la confusion

Il est important de noter que la durée de l'expérience est importante. Une durée comprise entre 200 et 300 minutes de contact par semaine avec la nature est requise pour engendrer des effets positifs. Il paraît évident que le développement d'un plus grand nombre de possibilités de vivre des expériences en pleine nature va favoriser la santé et le bien-être tel que prescrit par les Objectifs du Développement durable.

### 4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



La nature peut être également un support d'apprentissage et est de plus en plus plébiscitée par les professionnels de l'éducation comme le prouve le développement de l'École du dehors. L'équipement de certains des sites naturels riches en biodiversité et une accessibilité accrue à ceux-ci permettra de les inclure plus facilement dans des cycles d'apprentissage comme les classes vertes ou les journées découvertes.



Les réserves naturelles et autres territoires protégés pour leurs richesses naturelles constituent le cœur de l'Objectif « Vie terrestre » qui vise à protéger les écosystèmes et à les mettre en valeur. La découverte des richesses naturelles locales participera à la meilleure prise en compte de leur fragilité et à une conscientisation plus importante de l'importance de leur protection.



La méthodologie que nous proposons s'inscrit pleinement dans un mode partenarial qui vise à réunir l'ensemble des parties prenantes concernées autour d'un projet pour un site donné. Il répond donc directement à l'objectif 17 « Partenariats pour la réalisation des objectifs »

Enfin, ce travail s'inscrit pleinement dans l'objectif stratégique 3.1 de la Stratégie Biodiversité 360° qui vise à « Valoriser la biodiversité comme soutien au développement du tourisme durable ».



## Que considère-t-on comme un espace naturel riche en biodiversité ?

Dans cette brochure, les espaces riches en biodiversité sont principalement des zones strictement protégées au sens de la Loi sur la Conservation de la Nature (RND, RNA, RF, CSIS, ZHIB), hauts lieux de la biodiversité, qui abritent des espèces et des habitats naturels rares à l'échelle de la Wallonie.

Toutefois, comme ces surfaces sont limitées en Wallonie à 1,2 % du territoire et très concentrées sur quelques sites emblématiques (Hautes-Fagnes, Plateau des Tailles, Harchies, Viroinval, ...), nous avons souhaité élargir le champ d'action aux nombreux autres sites riches en biodiversité qui peuvent également être mis en valeur touristiquement.

Notre proposition est donc de cibler les sites reconnus en vertu de la Loi sur la Conservation de la Nature, notamment certains sites Natura 2000, en y ajoutant les Sites de Grand Intérêt Biologique.

Lorsqu'on évoque les réserves naturelles, on pense en premier lieu à la Réserve naturelle des Hautes Fagnes, complexe de tourbières et de landes, connue à l'échelle européenne pour ses trésors naturels et spot bien connu du tourisme en Wallonie, qui accueille plus de 300.000 visiteurs par an.

L'intérêt paysager des sites n'est pas la porte d'entrée principale de ce guide qui se concentre sur leur richesse en biodiversité. Toutefois, les sites présentant comme intérêt principal leur paysage peuvent être également concernés par les différentes recommandations qui suivent.

# POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT TRANSVERSAL PORTÉE PAR LE CGT

Pour être en phase avec les enjeux prioritaires de développement des activités touristiques wallonnes, le Commissariat général au Tourisme (CGT) organise depuis plusieurs années la mise en œuvre de politiques transversales favorables aux 3 piliers de développement durable : Wallonie Destination Qualité, Tourisme pour tous, Vélotourisme et Clé verte, qui sont des initiatives complémentaires aux projets de développement des « Massifs forestiers » ou d'itinérance douce en milieux naturels.

Il étudie également la possibilité de soutenir d'autres projets touristiques « durables » et s'associe à différents partenaires pour en étudier la faisabilité et en délimiter les enjeux et le contexte : SPW ARNE, SPW MI, FPNW, Canopea, experts en Hautes Ecoles et universités, parmi d'autres.

Une animatrice régionale de « Tourisme durable » a été désignée à la Direction du Développement stratégique du CGT pour coordonner les multiples initiatives régionales existantes.

La tâche de cette animatrice est prioritairement de faire les liens entre les politiques et projets déjà menés, valoriser les différents outils à disposition et coordonner les actions existantes, étudier les bonnes pratiques en la matière en Belgique et à l'étranger et enfin développer des projets spécifiques à la thématique pour une politique durable équilibrée.

Il nous semble important de souligner ici les **3 conditions fondamentales de la réussite des projets** de développement durable du secteur touristique wallon. Celles-ci font partie de la stratégie de réduction des impacts et se rattachent essentiellement au mode de gouvernance des projets.

- **La gestion sur le long terme** des projets, orientés par une vision stratégique claire et co-construite avec toutes les parties prenantes concernées. En d'autres mots, prendre le temps de planifier les actions et les concerter pour ensuite les mettre en œuvre.
- **Le nécessaire dialogue transversal** entre les matières impactées (nature, environnement, mobilité, aménagement du territoire, patrimoine, culture, ...) et qui impactent le développement touristique et les habitants des territoires concernés. Celui-ci est parfois difficile et nécessite du temps, des moyens humains et financiers, et de la confiance.
- **L'amélioration des données** disponibles pour une objectivation des phénomènes et une évaluation des projets menés pour les rediriger et les améliorer constamment.

La Wallonie a une image indéniable de destination verte où la nature et le patrimoine sont préservés et valorisés. L'étude « Stratégie du tourisme wallon à 2030 » réalisée par Roland Berger souligne d'ailleurs la nécessité de renforcer les politiques menées autour de cette identité nature intrinsèque.

Trop peu d'acteurs touristiques encore s'inscrivent activement dans l'amélioration de leurs pratiques pour diminuer leur impact sur l'environnement. Le monde du tourisme est par ailleurs amené à évoluer très rapidement en réponse aux crises successives que nous connaissons.

La relocalisation des activités et des flux de personnes risque de renforcer la demande touristique en Wallonie. Ce contexte doit nous permettre de réfléchir autrement à notre manière d'envisager le tourisme et l'accueil des touristes.





## INTRODUCTION GÉNÉRALE

# POURQUOI VALORISER TOURISTIQUEMENT LES ESPACES NATURELS RICHES EN BIODIVERSITÉ ?



### 1. Faire découvrir le patrimoine naturel exceptionnel de Wallonie

Les premiers espaces protégés pour leurs richesses naturelles sont les grands Parcs nationaux américains (le Yellowstone créé en 1872, le Yosemite en 1890, ...). Sur le territoire européen, les premiers Parcs nationaux reconnus datent du début du 20<sup>e</sup> siècle.

Dans le cadre de l'étude stratégique sur le tourisme en Wallonie réalisée par le bureau Roland Berger en collaboration avec le Commissariat général au Tourisme et VISITWallonia en 2021, il a été mis en évidence que l'identité nature/évasion de la Wallonie est établie et qu'elle répond à une attente des touristes. La mise en valeur des sites naturels riches en biodiversité est donc un axe important qui doit être développé dans le cadre du développement d'un tourisme durable en Wallonie.

La Wallonie possède par ailleurs une diversité de milieux naturels très importante sur un faible territoire, ce qui est un atout incontestable : marais, tourbières, forêts feuillues anciennes, pelouses calcaires, prairies humides, pelouses sur sable, milieux rocheux, ... Cette richesse doit être valorisée notamment dans le cadre des stratégies « partir ailleurs mais tout près » et « partir moins loin et moins vite » qui participent notamment aux enjeux de diminution de l'empreinte carbone du secteur du tourisme.

La Wallonie possède actuellement un peu plus d'1% de son territoire classé en vertu d'un régime fort de préservation dont une petite partie est déjà accessible pour le public suivant différentes modalités. Mais la grosse majorité des sites restent peu mis en valeur ou sous équipés pour informer le public. Les objectifs européens sont d'arriver à 30% d'aires protégées, dont 10% strictement protégées d'ici à 2030.

Permettre d'accéder à ces sites de manière réfléchie et équilibrée participera à la meilleure connaissance du grand public des richesses naturelles de Wallonie. Ce faisant, elle amènera également un plus grand nombre de personnes vers une meilleure compréhension de l'importance de leur préservation si la communication et la médiation proposées sont efficaces.



### 2. Attirer le touriste en gérant les flux touristiques

Les différentes crises que nous avons connues ces dernières années ont engendré de fortes vagues de fréquentation des sites naturels par les touristes : le Covid qui a mis en lumière l'importance pour tout un chacun de disposer d'espaces naturels pour décompresser, la crise énergétique qui a rappelé l'importance de la masse de touristes potentiels en Wallonie, les inondations dramatiques de 2021 qui ont mis en lumière la difficile gestion du tourisme sur les sites exposés aux événements extrêmes dus aux changements climatiques. Des phénomènes plus ponctuels comme la présence de neige créent également des pics ponctuels de fréquentation.

Si le tourisme est souhaitable car il permet de participer au développement économique d'une région, les flux de touristes en sites naturels doivent pouvoir être gérés pour éviter plusieurs problèmes :

- Une pression accrue sur le milieu naturel peut engendrer des dégradations des habitats naturels ;
- La fréquentation excessive peut déranger les espèces animales présentes sur les sites ;
- Les touristes confrontés à une trop grande promiscuité peuvent être déçus de leur expérience ;
- La fréquentation excessive peut également engendrer des risques de sécurité pour les touristes (risque de chute, etc.) ;
- Les conflits d'usage avec le voisinage peuvent augmenter, dus aux parkings, à l'augmentation des déchets, des nuisances sonores, etc.

Il faut donc prendre le temps de bien penser la mise en tourisme des sites de manière à ce que leur fréquentation touristique soit raisonnable, tout en maintenant une qualité de l'expérience importante. Nous abordons au point 5 différentes techniques de régulation des flux qui permettent de prévenir ou résoudre des situations compliquées en termes de gestion dues à des flux trop importants ou mal canalisés.



### 3. Diversifier l'offre touristique locale

Diversifier l'offre touristique sur un territoire, en y ajoutant la découverte de milieux riches en biodiversité, va permettre :

- D'atteindre différents segments de marché en attirant un éventail plus large de visiteurs, en répondant à différents intérêts, préférences et budgets. Ces dernières années, le retour à la nature et à la simplicité est privilégié dans le choix des destinations. En développant une offre spécifique mettant en avant les richesses naturelles exceptionnelles du territoire, vous pouvez attirer un public plus large ;
- De réduire la dépendance à l'égard d'un seul marché. Si une destination touristique dépend principalement d'un seul segment de marché ou d'une seule saisonnalité, elle est vulnérable aux fluctuations économiques, aux changements de préférences des voyageurs ou aux événements imprévus. En diversifiant l'offre touristique, vous réduisez la dépendance à l'égard d'un seul marché, ce qui peut aider à stabiliser le tissu économique local et à atténuer les effets négatifs des crises. Dans le cadre des changements climatiques, la diversification des activités touristiques liées à la nature est une nécessité pour faire face aux impacts saisonniers qui pourraient survenir : forêts fermées suite aux risques d'incendie, rivières inaccessibles lors d'épisodes de fortes précipitations ou par manque d'eau, mortalité des arbres en forêt rendant le milieu moins attractif, ... Au-delà du fait de proposer des produits comprenant la visite d'un milieu naturel riche en biodiversité, il est important également de disposer d'un panel de milieux diversifiés ;
- De participer à la préservation de l'environnement et de ces ressources en proposant des activités durables et respectueuses de l'environnement qui attireront des voyageurs soucieux de l'écologie et qui encourageront des pratiques touristiques plus durables. Cela peut contribuer à la préservation des écosystèmes locaux et du patrimoine naturel via la participation à des chantiers nature ou une participation financière des touristes à l'entretien des milieux naturels ;
- D'améliorer l'image de la destination en renforçant son image de lieu attrayant, dynamique, riche en expériences uniques et engagé en matière de protection de l'environnement et de conservation de la nature. Cela peut aider à attirer davantage de visiteurs en recherche de produits durables, fidèles à leurs valeurs, ainsi qu'à augmenter la notoriété de la destination et à développer une réputation positive à l'échelle régionale, voire au-delà ;
- D'être le support du développement de nouvelles expériences touristiques du type médiation, animations, sensibilisation... qui sont justement des formes d'accompagnement du visiteur qui sont essentielles pour générer des revenus socio-économiques significatifs mais qui sont très peu développées actuellement en Wallonie. Cela représente donc une réelle opportunité pour le développement touristique sur le territoire wallon.

En résumé, la diversification de l'offre touristique fait partie des stratégies qui renforcent la résilience d'une destination touristique par rapport aux crises qui peuvent survenir. En ajoutant un produit touristique mettant en avant la richesse d'un territoire en termes de biodiversité, de diversité paysagère et d'espèces à découvrir, on améliore la capacité de celui-ci à développer un tourisme basé sur ses ressources propres.



### 4. Eduquer et sensibiliser à la nature

L'éducation à l'environnement nécessite, pour les apprenants, de passer par une multitude d'expériences. Le Réseau IDée a décrit le parcours suivi par une personne tout au long de sa vie, jalonné d'étapes marquantes et diversifiées :

« Le parcours est un ensemble d'étapes complémentaires qui contribuent à forger une éducation à l'environnement auprès des personnes et des groupes, sur diverses thématiques, dès leur plus jeune âge et tout au long de la vie. Il forme une spirale, une progression continue. Il n'y a pas un ordre strict, mais plutôt conseillé. Par exemple, pour les publics jeunes, et pour des publics peu initiés ou enclins à l'ErE (l'Education relative à l'Environnement), les étapes «se familiariser » et « vivre des expériences de découverte » seront plus investies. »



La mise en tourisme des milieux naturels riches en biodiversité permet de travailler sur l'étape « Vivre des expériences de découverte » et « S'informer, comprendre ».

Evidemment, quoi de mieux pour éveiller les sens à la richesse de la nature qu'une promenade dans une réserve naturelle. Milieux particuliers, souvent originaux, les réserves naturelles nous confrontent à la richesse et à la beauté de la nature.

L'attrait du milieu naturel pour de nouveaux publics demande un nécessaire apprentissage, des codes à respecter, tant vis-à-vis de la nature que des autres utilisateurs du territoire.

C'est un point essentiel à prendre en compte pour une bonne cohabitation des usages sur un site donné.

Introduction Spirale de l'Ere – Tout un parcours - Réseau IDée



## 5. Apporter une plus-value économique au territoire

Un des volets de l'étude AGRETA, menée sur plusieurs territoires de Parcs naturels entre 2017 et 2021 par Gembloux Agro-Bio Tech - Université de Liège, avait pour objectif d'évaluer les retombées socio-économiques de l'éco-tourisme en Ardenne. On observe dans cette étude que :

- Les dépenses des visiteurs sont de l'ordre de 22 euros par personne et par jour pour se déplacer dans le but de visiter un espace naturel ou forestier, ce qui est bien plus important qu'en France où, d'après Abiltrup et al. (2021), elles s'élèvent à un peu plus de 4€. Cela s'explique notamment par l'origine plus lointaine des visiteurs en Ardenne.
- 50% des visiteurs logent localement et 75% mangent sur place. Les dépenses journalières des visiteurs se situent entre 22 euros par personne et par jour (visite d'une journée) et 76 euros par personne et par jour (avec logement).
- Les visiteurs « grand public » sont prêts à payer 17 euros par personne et par jour pour visiter un espace naturel. Ce montant important est du même ordre de grandeur que les résultats d'une étude récente qui portait sur l'utilisation récréative des forêts françaises. Ce montant atteint 28 euros pour les visiteurs interrogés dans des espaces naturels et forestiers d'intérêt patrimonial.
- Les visiteurs sont prêts à faire plus de 80 km en plus pour trouver des paysages plus naturels.

Si on extrapole les données économiques à l'échelle des 14 zones de triangulation GSM étudiées (1/5 de l'Ardenne et 1/4 des forêts wallonnes), les 6 millions de visiteurs touristiques observés dépensent plus de 130 millions €/an en frais de transport et plus de 300 millions €/an en dépenses locales (logement, nourriture). Ils seraient prêts à dépenser de 100 à 150 millions €/an en plus pour profiter d'espaces naturels et forestiers (via un droit d'entrée par exemple). À titre de comparaison, cela représente la valeur brute annuelle des ventes de bois en Wallonie et dix fois la valeur des locations de chasse (données 2019).

Le développement d'une activité touristique basée sur des espaces naturels diversifiés, de qualité et bénéficiant d'un peu d'aménagements et de possibilités de médiation est donc un levier fondamental pour le développement économique du tourisme en Wallonie.



Comment identifier les  
espaces naturels riches en  
biodiversité sur mon  
territoire ?

## COMMENT IDENTIFIER LES ESPACES NATURELS RICHES EN BIODIVERSITÉ SUR MON TERRITOIRE ?

# LES DIFFÉRENTS STATUTS DES SITES NATURELS RICHES EN BIODIVERSITÉ

Afin de définir les sites potentiels à aménager, il faut connaître les sites naturels riches en biodiversité du territoire. Pour ce faire, une cartographie dynamique des sites protégés en vertu de la Loi sur la Conservation de la Nature existe sur [www.walonmap.be](http://www.walonmap.be) (onglet Conservation de la Nature).

En ce qui concerne les Sites de Grand Intérêt Biologique, c'est-à-dire les sites reconnus pour leur richesse en termes de biodiversité mais ne bénéficiant pas de statut de protection, ils sont disponibles sur le site <http://biodiversite.wallonie.be>

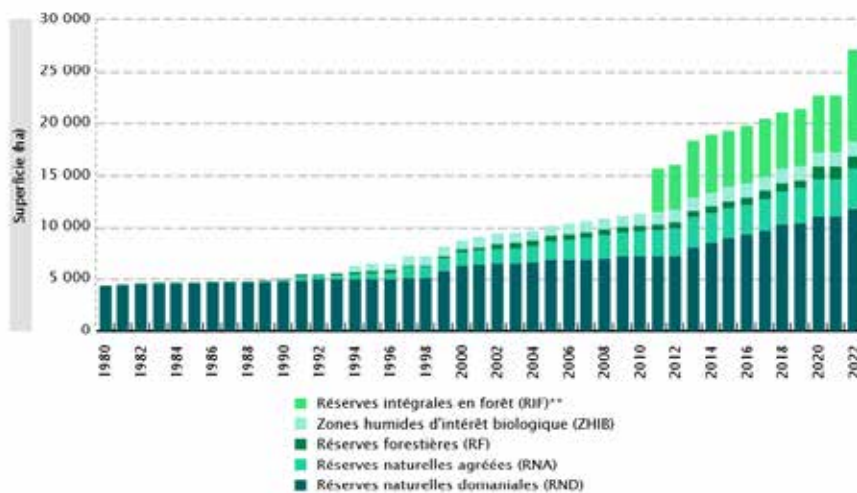
### 1. Les statuts de protection forts de la Loi sur la Conservation de la Nature

Plusieurs statuts de protection différents sont définis dans la Loi sur la Conservation de la Nature de 1973 (LCN) :

- Les réserves naturelles (RND ou RNA)
- Les Zones humides d'intérêt biologique (ZHIB)
- Les Cavités Souterraines d'Intérêt Scientifique (CSIS)
- Les réserves forestières (RF)
- Les sites Natura 2000

! La Loi sur la Conservation de la Nature est en cours de révision, les dénominations des différents statuts pourraient évoluer à l'avenir.

#### Superficie des sites naturels protégés en Wallonie



\* En raison de leur caractère souterrain, pas de superficie répertoriée pour les cavités souterraines d'intérêt scientifique (CSIS)

\*\* AERW du 08/06/1989 relatif à la protection des zones humides d'intérêt biologique

\*\*\* Loi du 12/07/1973 sur la conservation de la nature.

À noter que les réserves intégrales en forêt au sens du Code forestier ne sont pas reprises dans ce graphique.

Statuts	Nombre de sites	En hectares	Proportion
RND	258	11.969	0.71%
RNA	186	3.940	0.23%
ZHIB	73	1.357	0.08%
RF	20	1.053	0.06%
CSIS	80	64	0.00%
<b>Total</b>		<b>18.383</b>	<b>1.09%</b>

A ces 18.383 hectares vont venir s'ajouter 1.553 hectares désignés en décembre 2022 par le Gouvernement wallon. La proportion du territoire couverte par des réserves naturelles atteindra 1,18% (chiffres de la Direction de la Nature et des Espaces verts de mai 2023).

## Les différents statuts des sites protégés

### a. Les réserves naturelles

L'objectif du classement d'un territoire en réserve naturelle est de « sauvegarder les territoires présentant un intérêt pour la protection de la flore et de la faune, des milieux écologiques et de l'environnement naturel » (Article 6 de la LCN).

#### Il existe deux types différents de gestion pour une réserve naturelle :

- La réserve naturelle intégrale constitue une aire protégée créée dans le but d'y laisser les phénomènes naturels évoluer selon leurs lois (article 7 de la LCN).
- La réserve naturelle dirigée constitue une aire protégée qu'une gestion appropriée tend à maintenir dans son état. A cette fin, des mesures peuvent être prises en vue de conserver, de contrôler ou de réintroduire des espèces végétales ou animales, de maintenir certains faciès du tapis végétal ou de restaurer des milieux altérés (article 8 de la LCN).

#### En fonction de leur propriétaire, elles portent une dénomination différente :

- Les réserves naturelles sont dites domaniales (RND) si leur propriétaire est public. Elles appartiennent à la Région wallonne, aux communes, aux CPAS ou à des propriétaires privés qui délèguent leur gestion au Département de la Nature et des Forêts (SPW ARNE - DNF).
- Les réserves naturelles sont dites agréées (RNA) si les propriétaires sont privés ou publics et si la gestion est déléguée à un organisme agréé. Il existe actuellement 10 organismes agréés en Wallonie :
  - Ardenne & Gaume ;
  - Les Cercles des Naturalistes de Belgique ;
  - Le Genévrier ;
  - Les Amis de la Fagne ;
  - La Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux ;
  - Natagora ;
  - Patrimoine Nature ;
  - L'Université de Liège ;
  - Virelles Nature ;
  - Les Amis du Parc de la Dyle.

En ce qui concerne les réserves naturelles gérées par Natagora, la typologie suivante a été établie au niveau de l'ouverture au public :

Catégorie d'ouverture au public	Nombre de sites	Pourcentage (en nombre)	Superficie (en hectares)	Pourcentage (en superficie)
Accessibilité au public avec accès payant et aménagements de parcours libres ou guidés assortis d'une offre HORECA annexe et/ou d'activités d'accueil pédagogique de type CRIE	1	0,7%	83,2124	2,1%
Accessibilité au public de manière libre et aménagée en termes de parcours	20	13,3%	1131,72	28,3%
Accessible au public de manière libre et non aménagée	2	1,3%	72,9835	1,8%
Inaccessible au public	1	0,7%	4,9187	0,1%
Inaccessible au public, mais observable depuis un chemin public qui longe ou traverse le site	53	35,3%	1558,9159	38,9%
Inaccessible par défaut et non aménagée, mais accessible	73	48,7%	1152,3115	28,8%



# TÉMOIGNAGE : UN SUBTIL ÉQUILIBRE

Natagora est l'héritière d'une longue histoire de création et de gestion de réserves naturelles en Wallonie. Elle est à ce jour propriétaire ou gestionnaire de près de 6.000 hectares de réserves naturelles, réparties sur plus de 250 sites partout sur le territoire. Ce réseau s'agrandit de plus de 200 ha supplémentaires chaque année, grâce au travail de veille et de négociation effectué par un réseau local de bénévoles et de professionnels.

Les réserves naturelles, joyaux de biodiversité, ont pour vocation première d'optimiser le potentiel naturel de ces sites. Pour Natagora, elles jouent également un rôle crucial en termes de sensibilisation du grand public. En ce sens, nous avons effectué une catégorisation de ses réserves quant à l'accueil du public :

- En accès libre : ces réserves sont ouvertes toute l'année aux visiteurs en restant sur les chemins autorisés (et en respectant les règles de visite affichées sur le terrain). Le niveau d'aménagement pour l'accueil peut varier. Elles peuvent soit :
  - Ne pas encore être aménagées, mais être traversées par des sentiers ou chemins publics ;
  - Être équipées d'infrastructures de base, tels que des bancs et des panneaux d'information ;
  - Bénéficier d'infrastructures plus élaborées, tels que des promenades et parcours fléchés, caillebotis, ponts, observatoires, centre d'accueil...
- Accessibles au public moyennant paiement. A ce jour, une seule réserve de Natagora est organisée de cette manière. Il s'agit de l'Aquascope sur la réserve naturelle de l'étang de Virelles. La vision de Natagora est de pouvoir ouvrir quelques centres similaires, dans des réserves qui s'y prêtent, réparties sur le territoire de la Région Wallonne. Ce type de centres combine habilement les objectifs de conservation de la nature, d'éducation à l'environnement et d'éco-tourisme.
- Inaccessibles au public : ces réserves sont fermées entièrement au public et ne se visitent éventuellement que lors d'événements ponctuels accompagné d'un guide local. Elles le sont :
  - Parce que les impératifs de conservation des milieux ou des espèces nous obligent à faire primer ceux-ci ;
  - En raison de la topographie rendant la visite dangereuse ou impossible ;
  - Par défaut d'infrastructures de visites en raison de leur superficie ou du morcellement actuel.

Par ailleurs, Natagora, principalement au travers de son réseau de volontaires locaux, organise près d'un millier d'activités par an. Une grande partie de celles-ci prennent lieu dans notre réseau de réserves naturelles : visites guidées, formations, chantiers de gestion...

L'amélioration de l'accueil du public dans nos réserves naturelles est un objectif majeur de Natagora pour les prochaines décennies. Les réserves naturelles sont un outil d'émerveillement et de sensibilisation pour le grand public. La visibilité de celles-ci dans la trame du paysage est un moteur de motivation pour nos membres et nos sympathisants. De plus, elles jouent un rôle essentiel dans l'attrait touristique et la prospérité socio-économique de la Wallonie.

*Philippe Funcken, Olivier Sadeleer, Joëlle Hysecorn - Natagora*



## b. Les réserves forestières

La réserve forestière est une forêt ou partie de celle-ci protégée conformément à la présente loi dans le but de sauvegarder des faciès caractéristiques ou remarquables des peuplements d'essences indigènes et d'y assurer l'intégrité du sol et du milieu (article 20 de la LCN).

## c. Les sites Natura 2000

Les sites Natura 2000 font partie du réseau européen cohérent composé de la superposition de l'ensemble des zones spéciales de conservation et des zones de protection spéciale désignées par les Etats membres des Communautés européennes (article 1er bis 17° de la LCN).

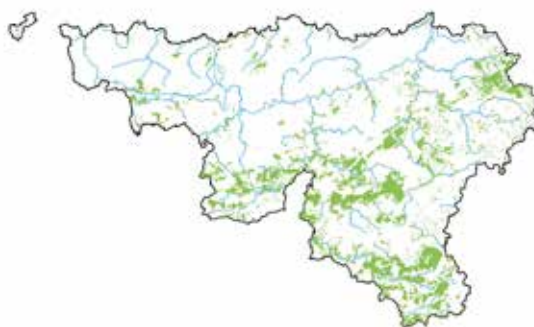
L'objectif de ces sites est de protéger un certain nombre d'espèces et des biotopes considérés comme importants à l'échelle européenne et pour lesquels il faut garantir un état de conservation favorable.

La zone spéciale de conservation est un site d'importance communautaire désigné par les Etats membres des Communautés européennes par un acte réglementaire, administratif et/ou contractuel où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et/ou des populations des espèces (hors oiseaux) pour lesquels le site est désigné (article 1er bis 15° de la LCN).

La zone de protection spéciale est un site, désigné par les Etats membres des Communautés européennes, qui contribue à la conservation des espèces d'oiseaux repris en annexe I de la directive [2009/147/CE] ainsi qu'aux espèces migratrices, non visées à l'annexe I de la directive [2009/147/CE], dont la venue est régulière et compte tenu des besoins de conservation en ce qui concerne leurs aires de reproduction, de mue et d'hivernage ainsi que les zones relais dans leurs aires de migration (article 1er bis 16° de la LCN).

En Wallonie, il existe 240 sites couvrant une surface de 221.000 hectares. Les mesures de protection qui sont liées à ces sites sont plus ou moins fortes selon l'Unité de Gestion définie (UG). Les Unités de Gestion présentant le plus d'intérêt en termes de biodiversité sont :

- UG 2 - UG S2 - Milieux ouverts prioritaires : cette unité de gestion regroupe les milieux ouverts qui présentent un grand intérêt pour la biodiversité. Ce sont par exemple des prairies maigres de fauche, des pelouses calcaires ou des milieux humides (landes, tourbières, etc.). S2 fait référence à la présence d'une espèce de papillon très rare : le Damier de la succise.
- UG 3 - Prairies habitats d'espèces : ces prairies abritent des espèces animales menacées à l'échelle européenne. Ces espèces ont leur zone de reproduction, de nourrissage, de repos ou encore d'hivernage dans ces milieux. Citons par exemple la Pie-grièche écorcheur, le Triton crêté ou le Grand rhinolophe.<sup>3</sup>
- UG 6 - Forêts prioritaires : cette unité de gestion regroupe des forêts qui sont rares tant au niveau wallon qu'au niveau européen. Il s'agit principalement de forêts de ravin (éablières de ravin), de boulaies tourbeuses ou encore de forêts constituées d'une végétation particulière.<sup>3</sup>
- UG 7 - Forêts prioritaires alluviales : cette unité de gestion reprend les forêts qui sont situées en bordure de cours d'eau ou de plans d'eau. Il s'agit principalement de forêts alluviales (sols composés d'alluvions charriées par le cours d'eau) ou de forêts marécageuses.<sup>3</sup>
- UG 8 - Forêts indigènes de grand intérêt biologique : cette unité de gestion regroupe principalement des peuplements forestiers dominés par le hêtre ou le chêne sur sols acides à calcaires, ou encore des peuplements feuillus mixtes comme les chênaies-charmaies.<sup>3</sup>
- UG 9 – Forêts Habitats d'espèces.



Le réseau N2000 en Wallonie (2023)





## 2. Les zones humides d'intérêt biologique (ZHIB)

Les zones humides d'intérêt biologique sont des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est statique ou courante, et dont la valeur écologique et scientifique est reconnue par arrêté du Ministre chargé de la conservation de la nature, sur avis du Conseil supérieur wallon de la conservation de la nature (Arrêté de l'Exécutif régional wallon relatif à la protection des zones humides d'intérêt biologique du 08 juin 1989).

## 3. Les cavités souterraines d'intérêt scientifique (CSIS)

L'objectif de ce statut officiel de protection est de contribuer à la conservation de milieux souterrains aux intérêts multiples. Il s'applique à la fois aux sites souterrains d'origine naturelle (les grottes) et aux sites d'origine anthropique (mines, carrières, souterrains...) lorsque ceux-ci présentent un intérêt remarquable.

Une cavité souterraine peut être reconnue d'intérêt scientifique lorsqu'elle est caractérisée par au moins l'un des éléments suivants :

- 1° la présence d'espèces adaptées à la vie souterraine, d'espèces vulnérables, endémiques ou rares ;
- 2° la présence d'une biodiversité élevée ;
- 3° l'originalité, la diversité et la vulnérabilité de l'habitat ;
- 4° la présence de formations géologiques, pétrographiques ou minéralogiques rares ;
- 5° la présence de témoins préhistoriques.

(Extrait de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 26 janvier 1995 organisant la protection des cavités souterraines d'intérêt scientifique).

De manière générale, les cavités souterraines d'intérêt scientifique sont le plus souvent désignées pour protéger des sites d'hivernage de chauves-souris.



## 4. Les sites de grand intérêt biologique (SGIB)

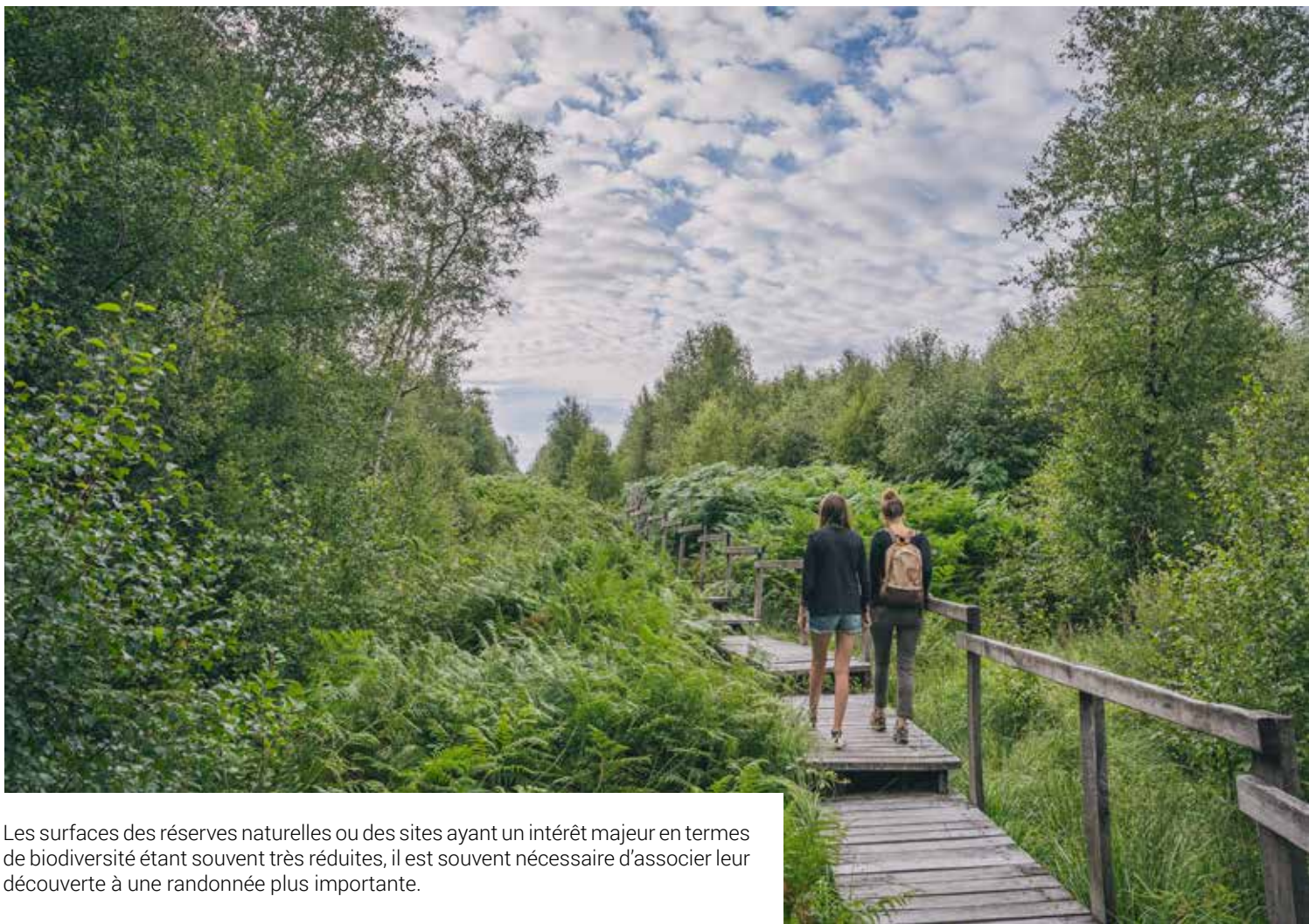
Un site de grand intérêt biologique est une unité géographique englobant un ensemble d'unités d'habitat ou de biotopes homogènes adjacents ou proches de moins de six cents mètres.

Il abrite au moins une espèce rare, menacée ou protégée ou au moins un habitat rare, menacé ou protégé visés aux articles 2, 2 bis et 3, 1er et 2, 3°, de la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature (Arrêté du Gouvernement wallon du 14 juillet 2016 portant sur les indemnités et les subventions octroyées dans les sites Natura 2000).

Dans la majorité des cas, il s'agit de sites privés inaccessibles au public.

## COMMENT IDENTIFIER LES ESPACES NATURELS RICHES EN BIODIVERSITÉ SUR MON TERRITOIRE ?

### LA PROXIMITÉ D'UNE RANDONNÉE EXISTANTE



Les surfaces des réserves naturelles ou des sites ayant un intérêt majeur en termes de biodiversité étant souvent très réduites, il est souvent nécessaire d'associer leur découverte à une randonnée plus importante.

Le site peut dès lors être soit l'objectif principal de la promenade, soit un élément attractif jalonnant son parcours.

Afin d'éviter de recréer de nouveaux itinéraires balisés, ce qui demande des démarches administratives importantes en termes de reconnaissance, il est préférable de cibler les sites situés à proximité ou traversés par des itinéraires reconnus officiellement. L'idéal étant que ces chemins soient déjà identifiés dans le cadre d'un itinéraire reconnu comme itinéraire touristique et comprenant un balisage standard (<https://organismes.tourismewallonie.be/itineraires>).

Les sites sensibles à la fréquentation ou trop petits que pour accueillir du public pourront bénéficier d'une mise en valeur depuis un chemin qui les borde ou via un lieu de point de vue par exemple.

**Il existe actuellement 2200 itinéraires balisés en Wallonie :**

<https://visitwallonia.be/fr-be/3/jaime/promenades-et-randonnees/carte-des-balades-pedestres-de-wallonie>

# COMMENT IDENTIFIER LES ESPACES NATURELS RICHES EN BIODIVERSITÉ SUR MON TERRITOIRE ?

## CRÉER UNE EXPÉRIENCE : LE BOUQUET DES DÉCOUVERTES

Le choix des sites à aménager doit également être pensé en termes de diversité des paysages traversés et des découvertes associées pour rendre l'expérience touristique la plus intéressante possible.

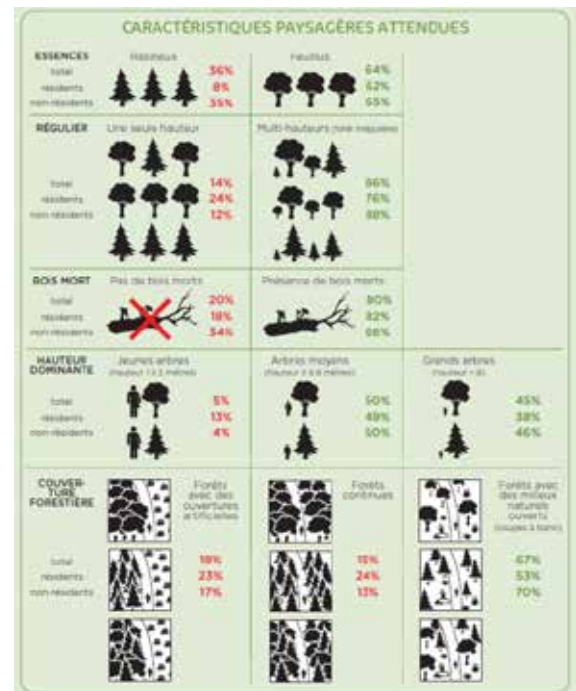
### 1. La diversité des paysages

Comme le démontre l'enquête réalisée auprès des touristes dans le cadre du projet européen AGRETA, la diversité des paysages rencontrés est au centre des attentes des visiteurs.

En milieu forestier, les touristes recherchent une diversité de paysages qui se traduit par la diversité des essences présentes, la présence de bois mort, l'alternance de milieux ouverts et fermés, la présence de points de vue et une préférence assez nette pour les forêts feuillues par rapport aux forêts de résineux.

Le choix des tracés doit donc aussi prendre en compte ce souhait de diversité et se traduire par la recherche des alternances entre paysages ouverts de type agricole, paysages villageois peu denses et des paysages fermés de type forestier.

Lorsque les tronçons en forêt s'avèrent trop longs, une pause proposant une ouverture paysagère du type point de vue, ou la présence d'un poste ou d'une tour d'observation, de bancs ou de tables est une solution pour proposer cette respiration aux promeneurs.



### 2. La qualité du cheminement

Cette enquête montre aussi une préférence significative pour des sentiers plutôt que pour des chemins d'exploitation forestière, a fortiori s'ils sont indurés ou macadamisés. La cohérence de l'ambiance créée par le cheminement est aussi importante que la destination ou les étapes.

La recherche du contact avec la nature implique de sélectionner des itinéraires où les traces de la présence humaine (panneaux, peintures sur les arbres, postes de tir, déchets, ...) sont limitées et où, par exemple, le cheminement tient compte des arbres tombés sur le sentier pour les contourner, ... pour une expérience « nature » maximisée. De manière générale, l'enquête AGRETA révèle une préférence nette pour un balisage minimaliste et un nombre limité de panneaux d'informations, sauf dans des sites spécifiques avec une vocation pédagogique.



### 3. La présence d'établissements HORECA à proximité

En dehors du public naturaliste qui se concentre sur l'intérêt pour la biodiversité du site, il est clair que l'aménagement d'un site naturel riche en biodiversité doit faire partie d'une expérience plus large. Il est donc intéressant de privilégier les sites à proximité d'attractions ou d'établissements Horeca.

Les aménagements d'un site naturel riche en biodiversité doivent permettre d'accroître une offre déjà présente. Il est en effet très compliqué de structurer une nouvelle offre sur base d'un seul site isolé sans que cela n'apporte une réelle plus-value au territoire.

En revanche, si le site est suffisamment grand, il peut être le centre des différents aménagements, comme l'est le site de l'Aquascope de Virelles par exemple.



# COMMENT IDENTIFIER LES ESPACES NATURELS RICHES EN BIODIVERSITÉ SUR MON TERRITOIRE ?

## L'ACCESSIBILITÉ

### 1. Accessibilité du site

Pour contribuer à réduire l'impact du secteur touristique en matière de changement climatique, l'accessibilité des sites doit être réfléchie dès le départ. Est-il encore pertinent de mettre en tourisme des sites naturels accessibles uniquement en voiture ?

On veillera donc à privilégier les sites qui sont facilement accessibles en transport en commun ou via des modes actifs de déplacement (principalement le vélo).

### 2. Accessibilité à pied à partir d'un point de transport en commun

Si le site ne se trouve pas à proximité immédiate d'un point de transport en commun ou n'est pas accessible via un mode actif de déplacement (RAVeL par exemple), on veillera à ce qu'il soit accessible à pied en étant situé à moins d'un kilomètre de ces modes de transport.

Dans le cas contraire, la difficulté d'accès risque d'encourager le recours à la voiture et d'engendrer des problèmes de stationnement et d'encombrement de la chaussée.

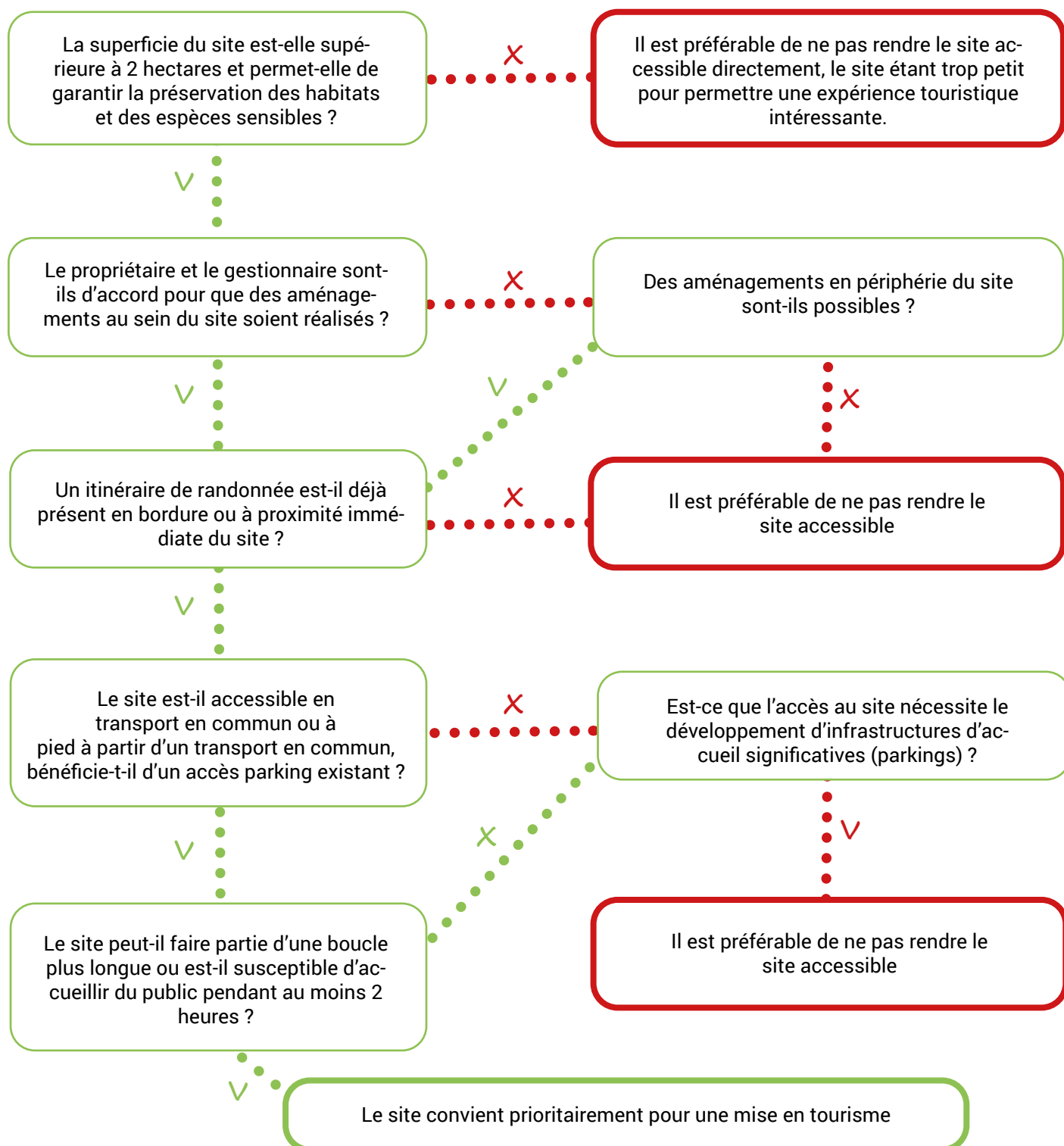
L'installation d'un parking spécifique risque d'accroître également le recours à la voiture avec des stationnements qui débordent des emplacements initialement prévus, engendrant des risques de sécurité à proximité du site à la fois pour les visiteurs mais également pour les utilisateurs de la voirie.



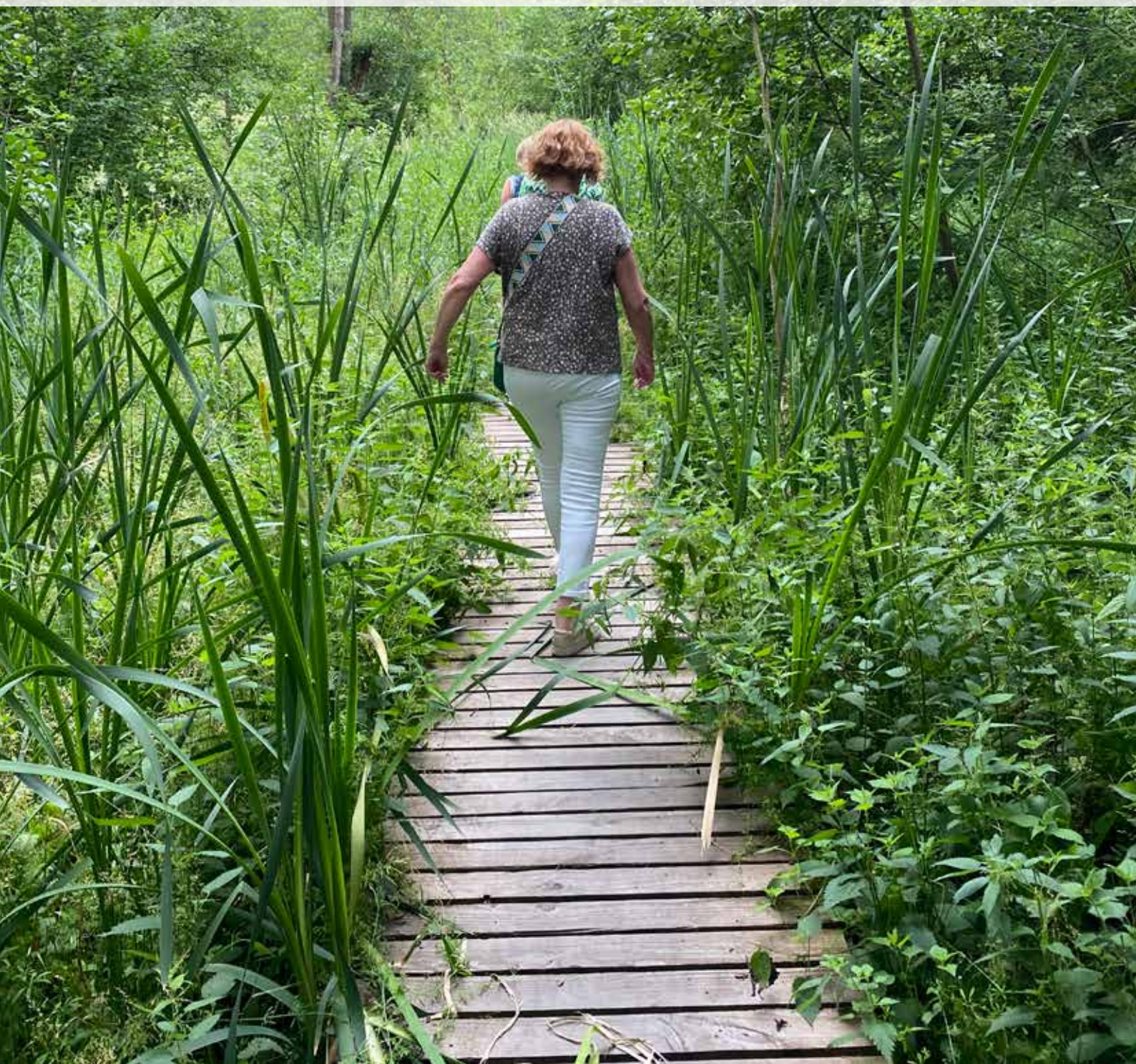
# COMMENT IDENTIFIER LES ESPACES NATURELS RICHES EN BIODIVERSITÉ SUR MON TERRITOIRE ?

## ARBRE DÉCISIONNEL POUR PRIORISER LES SITES À AMÉNAGER

L'arbre décisionnel ci-dessous permet de mieux appréhender les priorités identifiées pour définir les sites à aménager prioritairement.



Comment structurer son  
projet ?



# TÉMOIGNAGE DU PARC NATUREL HAUTE-SÛRE FORÊT D'ANLIER

## Le chemin des côtes à Rulles

Ce chemin débute à proximité du village de Rulles (commune de Habay). Il traverse des milieux naturels - forêts et zones humides - remarquables, qui ont justifié leur reconnaissance comme site de grand intérêt biologique ainsi que leur désignation comme site Natura 2000, notamment en vue de préserver les forêts alluviales prioritaires de la vallée. La richesse de ces milieux a aussi entraîné leur mise sous statut de réserve intégrale dans le plan d'aménagement de la forêt communale de Habay que le chemin parcourt. Aucune exploitation n'y est donc plus pratiquée, la forêt évoluant librement.

La richesse écologique des lieux a amené l'idée de donner une dimension artistique, ludique et pédagogique à cet itinéraire. C'est ainsi que le parcours est aujourd'hui agrémenté d'une quinzaine d'œuvres d'art représentant la faune des forêts et zones humides de la région : blaireau, castor, cerf, chauve-souris, chevreuil, chouette hulotte, cincle plongeur, écureuil, hérisson, loup, martin pêcheur, pic noir, renard, sanglier et sitelle torchepot. La réalisation des œuvres a été confiée par le Parc naturel à deux artistes locaux : Paul François et Henri-François Bontemps.

Devant chaque œuvre se trouve un panneau didactique trilingue (F, NL, D) présentant l'espèce en question. Un observatoire en bois, surplombant la vallée, permet par ailleurs de contempler la rivière, les mares qui la joutent et le travail du castor. Des caillebotis aident à franchir les endroits les plus humides.

## Genèse et conduite du projet

A l'origine, l'association locale « Les Randonneurs de la Rulles » souhaitait, avec l'appui de Tous à Pied (anciennement Sentiers.be), réhabiliter un chemin vicinal permettant de relier le village de Rulles à la forêt toute proche. Face aux difficultés pour réouvrir celui-ci, la commune de Habay a proposé une alternative : créer un nouveau sentier de l'autre côté de la Mandebras, en forêt communale. Plusieurs partenaires (Randonneurs de la Rulles, Syndicat d'initiative de Marbehan et Parc naturel), avec l'accord et le soutien du DNF, se sont alors retroussés les manches pour tracer et ouvrir ce sentier.



Le Parc naturel a ensuite pris le relais pour le rendre totalement praticable, par la pose de plusieurs caillebotis dans les zones humides, sur une longueur totale de près de 150 mètres. Le même marché de travaux a permis la construction de l'observatoire. L'équipe du Parc s'est aussi chargée de coordonner le choix et la pose des œuvres d'art. Elle a rédigé le contenu des panneaux didactiques et gère le marché de conception et pose de ceux-ci. Elle s'est chargée d'obtenir les accords et permis nécessaires pour ces différents équipements et aménagements.

Des subsides européens (programme Interreg) et régionaux (CGT), complétés par une contribution de la commune de Habay, ont permis de financer cette mise en tourisme du sentier.

C'est ainsi que, depuis début 2023 et la pose des derniers équipements pédagogiques, ce chemin voit passer de nombreux villageois et visiteurs, dans l'esprit du slow tourisme promu en Grande Forêt d'Anlier.

*Thierry Jaumain - Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier*



Artisan bronzier de Habay-la-Neuve, Paul François a réalisé les sculptures des petits animaux. Son approche est celle du promeneur-visiteur de la nature, admiratif de ses beautés naturelles. Les animaux représentés à leur échelle réelle ont été coulés au départ de l'aluminium récupéré de canettes et de vieux châssis de fenêtre.

Bertrigeois, paysagiste de formation et sculpteur par passion, Henri-François Bontemps propose une technique mariant métal et pierre.

Dans un style figuratif, il travaille ses sujets animaliers à la manière d'un caricaturiste en mettant l'accent sur les éléments qui permettent à tout un chacun de reconnaître l'animal représenté.

L'artiste porte une attention particulière au rendu du mouvement et des expressions.

## COMMENT STRUCTURER SON PROJET ?

# IMPLIQUER LES PARTIES PRENANTES

## 1. Questionner l'ensemble des gestionnaires / propriétaires concernés

Dans le cas où c'est un organisme touristique qui souhaite mettre en tourisme un site, la première étape, indispensable, est de consulter les gestionnaires et propriétaires des réserves naturelles et autres sites protégés concernés par le projet de mise en tourisme. Ce sont eux qui peuvent autoriser cette mise en tourisme pour les aménagements sur site et/ou donner les informations pertinentes s'il s'agit d'équiper de panneaux la lisière du site. Quoi qu'il en soit, cette première étape est fondamentale pour juger de la pertinence de la mise en tourisme des sites identifiés.

Les réserves naturelles disposent d'un plan de gestion qui se concentre sur les actions à mener en termes de restauration et de gestion visant à préserver des habitats naturels ou des espèces particulières. Suivant les options prises dans ces plans de gestion, certaines parties ou la totalité du site peuvent être rendues inaccessibles pour préserver la quiétude des espèces ou éviter la dégradation des habitats naturels. Certains plans de gestion comprennent également une partie plus développée sur l'accessibilité du site qui peut varier en fonction des périodes de l'année.

Dans le cas des réserves naturelles domaniales, le propriétaire est la Wallonie, la commune, le CPAS ou plus rarement un propriétaire privé. Dans le cas des RNA, il s'agit le plus souvent des associations naturalistes agréées qui en sont également les gestionnaires ou des propriétaires privés qui délèguent la gestion à une association naturaliste agréée.

Pour chaque réserve naturelle, il existe un conservateur ou un responsable. Dans le cas des RND, les gestionnaires sont réunis au sein des Commissions Consultatives de Gestion des Réserves Naturelles Domaniales (CCGRND). L'expertise locale et leur connaissance du terrain contribue à une planification plus efficace et durable des activités touristiques.

Dans le cas de gestionnaires ou de propriétaires de sites qui souhaitent développer la mise en tourisme de leur site, l'association avec les partenaires touristiques locaux est essentielle pour développer un projet qui corresponde aux publics cibles visés et pour établir une communication ad hoc vers le public touristique.

## 2. Constitution d'un groupe de travail

En cas d'accord des gestionnaires/propriétaires du site, un groupe de travail peut être mis sur pied. D'autres acteurs sont à associer au groupe de travail qui sera mis en place pour suivre le développement du projet. Ils dépendent de la richesse des forces vives du territoire :

- Gestionnaires et propriétaires du site ;
- Acteurs de la conservation de la nature spécialisés en communication ;
- Acteurs du tourisme qui seront amenés à promouvoir le site ;
- Communes concernées ;
- Représentants des habitants proches du site ;
- ...

Le regroupement de l'ensemble des acteurs constituera le groupe de travail qui accompagnera la réalisation de l'ensemble des tâches du projet.

Dans le cadre de la définition des objectifs d'aménagement, il peut être intéressant d'évaluer les attentes des futurs usagers et des partenaires locaux pour calibrer au mieux les aménagements à réaliser.





## COMMENT STRUCTURER SON PROJET ?

# ETAT DES LIEUX ET CARTOGRAPHIE

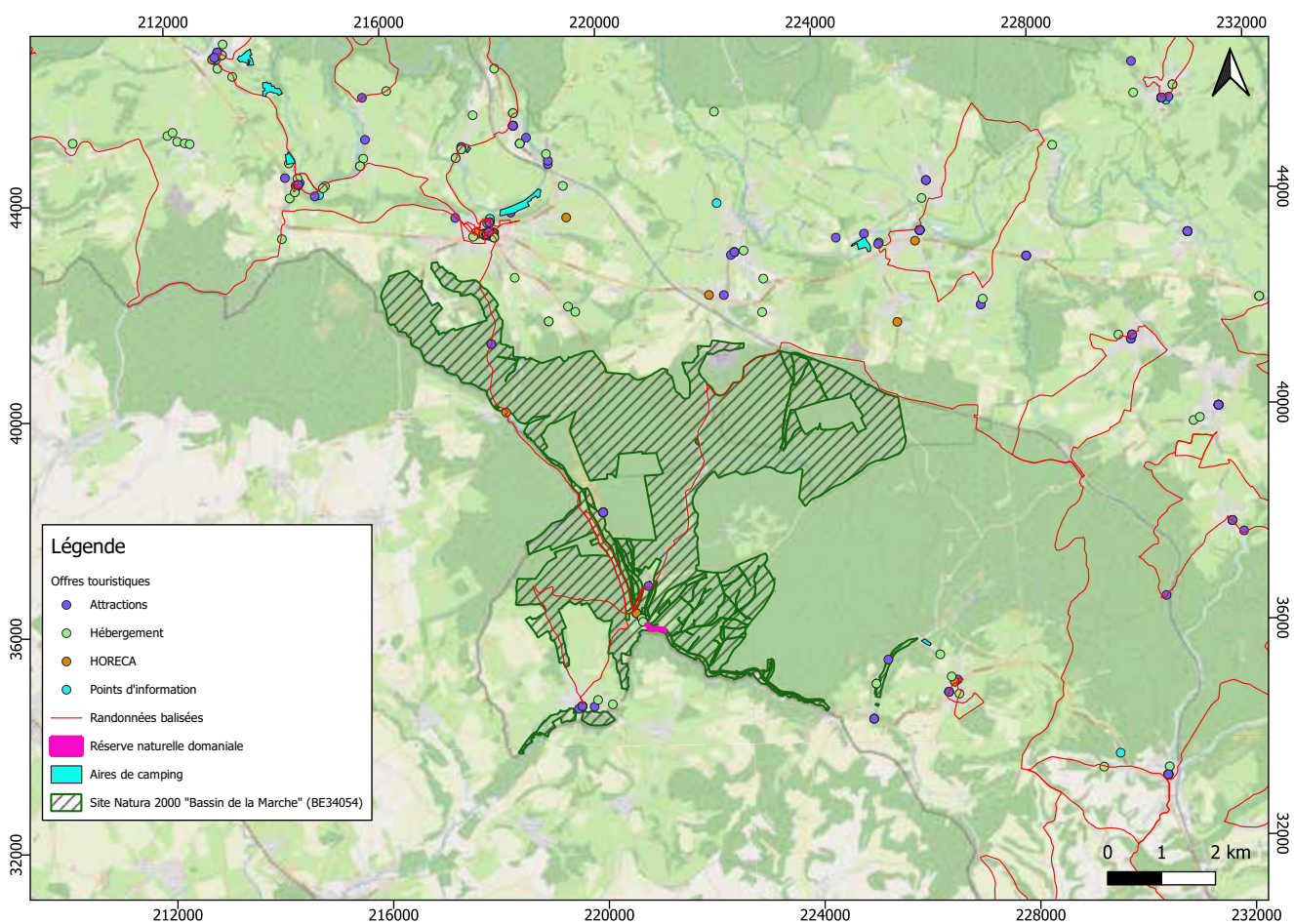
Afin de définir les enjeux du site, il est important de pouvoir les spatialiser. A cette fin, l'utilisation du site [www.walonmap.be](http://www.walonmap.be) est indispensable pour recueillir différentes informations, l'idéal étant de pouvoir réaliser ses propres cartes à l'aide d'un Système d'Information Géographique (QGIS par exemple).

Lors de la réalisation de la cartographie, et dans la mesure du possible, on reportera sur la carte la localisation des espèces ou habitats sensibles présents. Ces données sont disponibles sur demande auprès du DEMNA (Département de l'Etude du Milieu naturel et agricole) et de Natagora (via le portail <https://observations.be>).

Le choix des sites à aménager dépend également de la taille de ceux-ci. Il faut que le site soit suffisamment grand pour que l'aménagement permette une expérience immersive de quelques dizaines de minutes minimum. Cela signifie que les sites dont la taille est inférieure à 2 hectares d'un seul tenant seront préférentiellement écartés.

La cartographie permettra également de mettre en évidence d'autres éléments indispensables à l'analyse comme la proximité d'établissements Horeca, la proximité de transports en commun, l'accessibilité du site, ...

### Exemple de cartographie (Kathleen Mercken - Natagriwal - Projet LIFE B4B)



## COMMENT STRUCTURER SON PROJET ?

# DÉFINIR LES ENJEUX DU SITE

### 1. Identification des espèces et des habitats sensibles au dérangement

Afin de déterminer si certaines parties du site doivent être préservées, il faut connaître précisément la localisation des espèces et des habitats du site sur base des données biologiques récoltées précédemment ou à l'aide d'inventaires de terrain.

A cette fin, le gestionnaire de la réserve naturelle ou du site sensible sera la personne de référence qui définira le niveau de fréquentation maximal acceptable pour chaque zone.

### 2. Capacité d'accueil du public

La capacité d'accueil du public ou de charge touristique est le nombre de touristes qu'un site peut accepter sans en être durablement modifié. Cette capacité de charge peut être calculée à l'aide de plusieurs méthodes. Il n'est pas toujours indiqué de calculer la capacité de charge, cela dépend notamment de la fréquentation du site et de l'impact sur la biodiversité présente.

Alors que la gestion du tourisme reposait auparavant beaucoup sur des considérations liées aux ressources, la vision d'une gestion durable du tourisme épouse désormais de plus en plus une vision beaucoup plus systémique. Cette dernière repose sur un triple cadre de gestion qui est présenté en détail dans le chapitre 4 de la publication de LEUNG, Y-F et al., 2019 (IUCN). Les trois étapes principales sont les suivantes :

- Etape 1 : Formuler, pour le territoire ou pour un site en particulier, des objectifs de gestion et des indicateurs associés de qualité du tourisme (qualité des ressources, de l'expérience touristique et de la gestion) ;
- Etape 2 : Réaliser le suivi de ces indicateurs de qualité, pour vérifier que les objectifs sont maintenus ;
- Etape 3 : Appliquer des mesures correctives si les objectifs ne sont pas maintenus ou sont menacés de l'être.

Cette analyse et ce suivi représentent un temps de travail important qui ne peut être déployé que pour des sites de grande ampleur ou présentant une surfréquentation importante. Les techniques de suivi étant à adapter en fonction des sites et les modalités de régulation des visiteurs étant propres à chaque cas, il n'est pas possible de définir une méthodologie standard.

## La circulation dans les réserves naturelles domaniales

Art. 5. Outre les interdictions contenues à l'article 11 de la loi sur la conservation de la nature, il est interdit dans les réserves naturelles domaniales :

- a) d'utiliser des véhicules, des embarcations ou des cycles motorisés ou non, quels qu'ils soient, ainsi que des engins à traction animale utilisés pour les loisirs. Ne sont pas interdits : les voitures d'enfant, les voiturettes non motorisées pour invalides ou handicapés ainsi que les véhicules nécessaires à la gestion et à la surveillance des réserves naturelles domaniales ;
- b) de faire de l'équitation ;
- c) de circuler à skis, de patiner ou de pratiquer des parties de sports ou des jeux en groupe ;
- d) de laisser vagabonder des animaux domestiques dans la zone A, prévue à l'article 2 et d'être accompagné d'un animal, quel qu'il soit, même tenu en laisse, dans les zones B, C et D ;
- e) de pratiquer la pêche à la ligne, de se baigner, de nager ou de canoter ;
- f) de camper ou d'installer des tentes ou paravents ;
- g) de colporter, d'installer ou d'exploiter des cantines, des baraques ou autres installations du genre en vue de la vente ou de la présentation de boissons, d'aliments ou autres objets ;
- h) de détruire, d'endommager ou de faire un mauvais usage de n'importe quel objet faisant partie de l'équipement de la réserve ;
- i) de jeter, d'abandonner ou d'enterrer des débris de quelque nature qu'ils soient, en dehors des poubelles installées à cet effet ;
- j) de nettoyer des véhicules sur les aires de parcage ou d'y abandonner des carcasses de voiture;

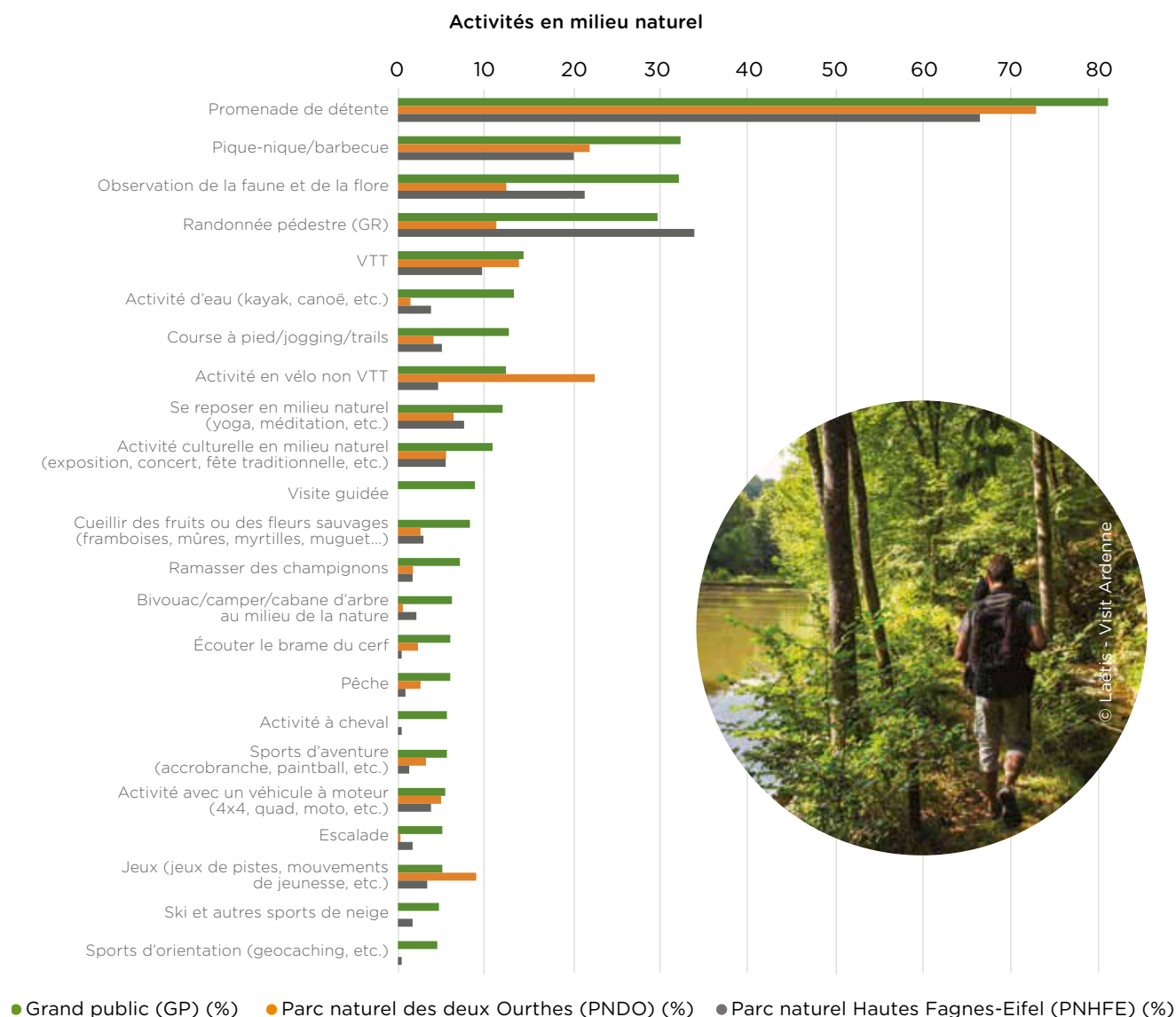
Référence : 23 octobre 1975 - Arrêté ministériel établissant le règlement relatif à la surveillance, la police et la circulation dans les réserves naturelles domaniales, en dehors des chemins ouverts à la circulation publique (M.B. 31.12.1975)



## COMMENT STRUCTURER SON PROJET ?

# IDENTIFIER LES PUBLICS CIBLES

Le milieu naturel ou perçu comme tel se vit avant tout à pied comme le démontre l'étude AGRETA dans laquelle la pratique de la promenade de détente arrive largement en tête (82% du grand public) des activités pratiquées en milieu naturel. Le pique-nique, l'observation de la faune et de la flore, et la randonnée pédestre arrivent en seconde position (autour de 30%), le VTT, les activités d'eau, la course à pied et le vélo arrivant en troisième position (autour de 15%).



L'aménagement des sites naturels riches en biodiversité devra donc se concentrer sur des aménagements dédiés aux promeneurs, en portant particulièrement attention à leur intérêt pour la pratique de la promenade de détente. Cela ne signifie pas que les autres publics sont exclus de tout aménagement, mais ils ne doivent pas être considérés comme le public principal dans le cadre de la mise en tourisme d'espaces naturels riches en biodiversité.

En dehors des chemins publics, l'usage du vélo est interdit en réserve naturelle domaniale (Arrêté ministériel du 23 octobre 1975 établissant le règlement relatif à la surveillance, la police et la circulation dans les réserves naturelles domaniales, en dehors des chemins ouverts à la circulation publique). On favorisera donc des aménagements en bordure de sites pour éviter de possibles conflits d'usage au niveau des chemins traversant les sites naturels riches en biodiversité. Dans le cas où les chemins et sentiers sont partagés par les utilisateurs, il faut prévoir des règles d'utilisation pour chaque public afin d'anticiper tout conflit d'usage potentiel.



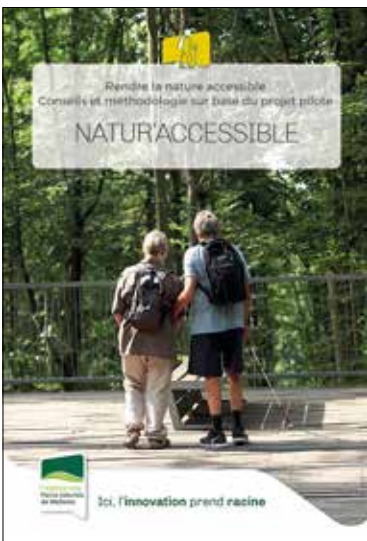
## 1. Les randonneurs

Afin d'encadrer la pratique de la randonnée, il peut être intéressant de faire un rappel des règles à respecter en les affichant sur un panneau d'entrée de site, à l'image de la Charte du randonneur de la Fédération française de randonnée pédestre (FFRandonnée) qui énonce les principes et les valeurs à respecter lors de la pratique de la randonnée. Elle vise à promouvoir une pratique responsable et respectueuse de l'environnement, des autres usagers et des règles de sécurité. Ce type de Charte peut être co-construite avec des utilisateurs pour une meilleure prise en compte des spécificités du site et des obligations légales.

Dans le même ordre d'idées, une Charte « Apaisons la forêt » a été éditée par la Wallonie afin de rappeler les bonnes pratiques à suivre lorsqu'on se déplace en forêt.



Charte du randonneur de la FFRandonnée



## 2. Les personnes à besoins spécifiques

L'accessibilité de la nature aux personnes à besoins spécifiques, si elle s'avère souhaitable, ne doit pas être prise à la légère dans sa mise en œuvre. Selon les différents types de besoins spécifiques des personnes, les aménagements d'accessibilité et didactiques doivent être pensés précisément. Il est dès lors indispensable de se faire accompagner d'un organisme reconnu pour ses compétences en matière d'aménagements d'accessibilité. Ces organismes sont regroupés au sein d'Access-i ([www.access-i.be](http://www.access-i.be)).

Dans le cadre du projet Natur'Accessible mené depuis 2018 par les Parcs naturels de Wallonie, 10 sentiers ont été aménagés en Wallonie. Cette expérience réalisée grâce au soutien d'Access-i, a permis de déterminer une méthodologie d'auto-évaluation qui permet aux opérateurs qui le souhaitent de tester l'accessibilité des sentiers en sites naturels. Cette méthodologie est disponible sur le site de la Fédération des Parcs naturels de Wallonie et du CGT.



## 3. Les vététistes, cyclistes et cavaliers

Le partage des sites et des voies de communication entre plusieurs types d'utilisateurs différents doit être réfléchi préalablement à la mise en tourisme d'un site naturel. Idéalement, pour éviter les conflits d'usages et garantir une expérience qualitative, un marquage ou des délimitations précises peuvent être instaurées. On veillera à privilégier le partage des chemins et sentiers dont la largeur permet le croisement de différents utilisateurs.

Attention, la circulation des cyclistes et les cavaliers sont interdits dans les réserves naturelles domaniales en dehors des chemins publics.

## COMMENT STRUCTURER SON PROJET ?

# DÉFINITION DES POINTS D'ACCÈS

Généralement, les points d'accès sont déjà existants et doivent être valorisés. On privilégiera les points d'accès proches des arrêts de transports en commun, à proximité d'un village, permettant un parking vélo ou voiture le cas échéant.

Les points d'accès au site permettent de marquer l'entrée et de ce fait de **donner des informations importantes par rapport à l'expérience proposée**. Généralement, les entrées sont équipées de panneaux d'entrée reprenant toutes une série d'informations générales et particulières.

**On retrouvera typiquement sur les panneaux d'accueil :**

- Le nom du site
- Une carte représentant le site avec les points d'intérêt (entrée, parking, TEC, toilettes, etc.)
- Les règles à respecter
- Les données de la promenade : longueur, difficulté, types d'usagers, etc.
- L'identification des espèces et habitats remarquables du site
- Les numéros d'urgence et contacts locaux
- ...



## COMMENT STRUCTURER SON PROJET ?

# DÉFINIR LE NIVEAU D'ACCESSIBILITÉ POUR LA MOBILITÉ ET POUR LES AMÉNAGEMENTS

**Les attentes des touristes en termes d'aménagement sont souvent liées à la naturalité du site découvert. Trop d'aménagements rend un site moins naturel et lui retire son objectif initial d'emmener les touristes dans un espace le plus naturel possible. L'enquête menée dans le cadre du projet AGRETA indique clairement que les demandes en termes d'informations et d'infrastructures sont majoritairement orientées vers des infrastructures et des informations basiques.**

**La définition des différentes zones se fera à partir des portes d'entrées définies sur le site et en fonction de la taille de celui-ci.**

### 1. Zones à forte fréquentation

La zone de forte fréquentation se situera dans un rayon de 1 à 2 km autour des points d'accès du site. Elle s'adresse à l'ensemble des publics qui vont fréquenter le site mais davantage aux familles et personnes à mobilité réduite (personnes âgées, personnes en chaise roulante, etc.).

Les zones à fortes fréquentations doivent bénéficier d'une attention importante en termes de balisage, de délimitation des limites (sentiers, zones de repos, etc.), d'équipements didactiques, de sites d'observation (aires de vision et tour d'observation), de services et de repos. On privilégiera le développement de ces zones en périphérie des sites afin d'en faciliter l'accès pour les visiteurs et pour l'entretien.

Afin d'éviter le piétinement important de certains habitats naturels, les limites des sentiers seront bien marquées : soit avec des plots en bois reliés ou non avec une corde, soit avec des barrières en bois (ganivelles, etc.), soit à l'aide d'un caillebotis pour les zones plus humides. Plus localement, des murs en pierres sèches peuvent également permettre de réaliser une limite entre deux zones.

Une ligne de vie (délimitation en bois à 10 cm du sol qui permet aux personnes mal voyantes de la toucher avec leur canne pour se diriger) peut également avoir ce rôle avec la plus-value de rendre le parcours accessible aux personnes mal voyantes ou aveugles.

Le revêtement peut également être constitué d'une partie indurée (dolomie, cailloux, graviers, etc.) qui, tassée, permet le passage des poussettes et des chaises roulantes. Cette option demande toutefois un entretien important et doit donc être privilégiée dans les endroits accessibles pour ce faire.

L'importance de ces structures est de guider les utilisateurs et de marquer la limite entre la zone naturelle, où l'on ne peut pas marcher, et la zone d'itinérance.

### 2. Zones à fréquentation moyenne

La zone de moyenne fréquentation se situera dans un rayon de 3 à 5 km autour des points d'accès du site. Elle s'adresse plus aux familles sportives qui peuvent consacrer plusieurs heures à la visite, aux randonneurs et marcheurs de tout âge.

Dans les zones de moyenne fréquentation, l'équipement didactique est encore présent mais de manière plus dispersée. Cette zone permet de découvrir une gamme plus étendue d'habitats naturels et peut également permettre l'accès à des points de vue ou à des postes d'observation.

### 3. Zones à faible fréquentation

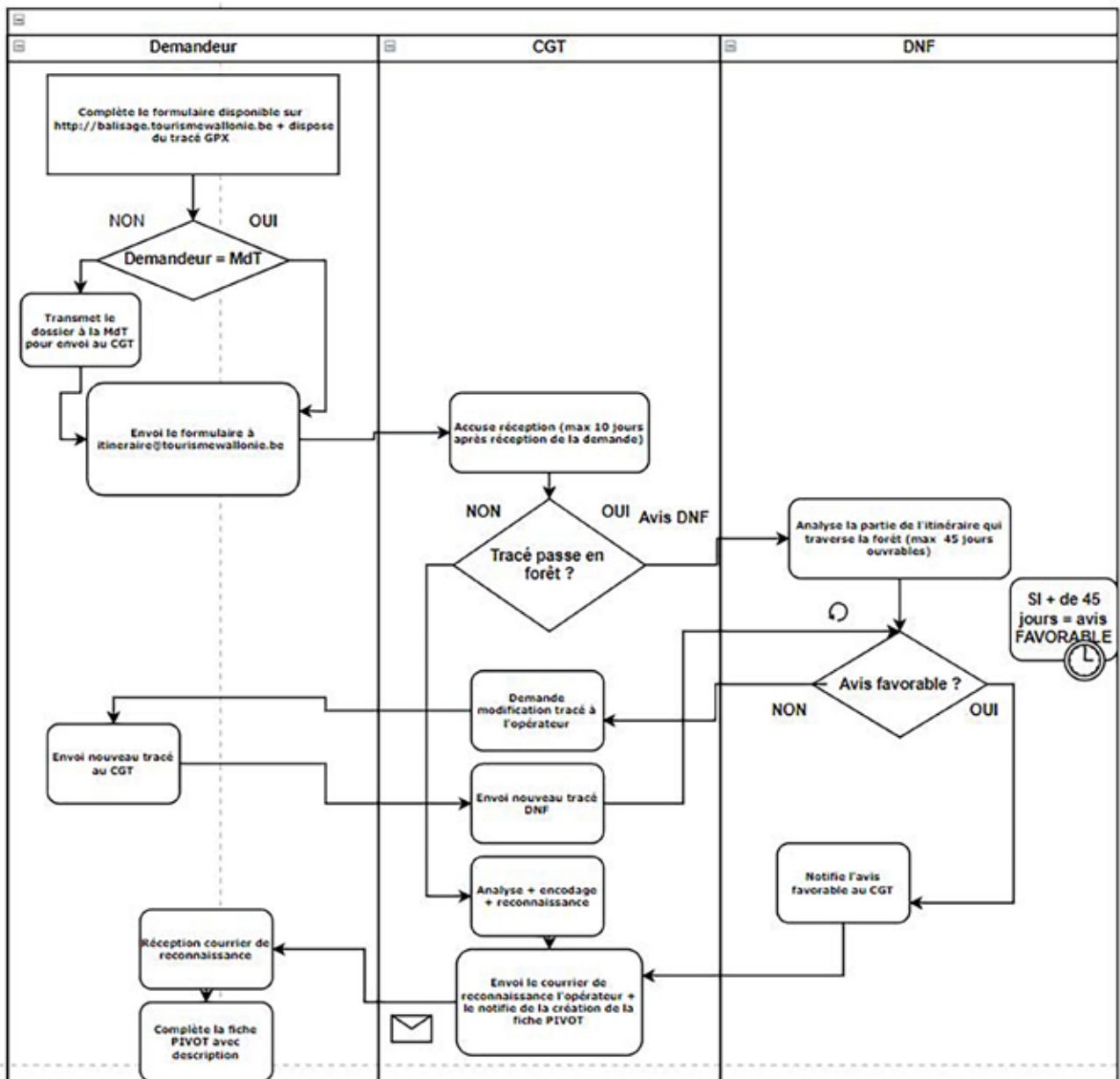
La zone de faible fréquentation s'adresse aux randonneurs plus agueris et proposera des randonnées de 10-15 km permettant d'atteindre des points spécifiques sur le territoire ou de faire la jonction entre deux sites. Les points stratégiques peuvent être équipés de panneaux et d'une infrastructure légère. Le balisage reste évidemment de mise.



## COMMENT STRUCTURER SON PROJET ?

# BALISAGE ET SIGNALÉTIQUE

Le balisage est évidemment essentiel pour guider les visiteurs et éviter qu'il ne s'aventure en dehors des chemins et sentiers. Pour que l'itinéraire soit reconnu officiellement et fasse l'objet d'une valorisation par VISITWallonia, une procédure a été mise en place qui implique à la fois le CGT et le DNF



Le balisage utilisé doit se conformer aux normes définies par le Gouvernement wallon.

Toutes les informations sur :  
<https://organismes.tourismewallonie.be/itineraires>

## COMMENT STRUCTURER SON PROJET ?

# LES AMÉNAGEMENTS DIDACTIQUES

**Il existe de nombreux aménagements différents qui peuvent être mis en place pour équiper un site dans un objectif de sensibilisation et d'information. Parmi la diversité des aménagements, on peut citer :**

- **Les sentiers thématiques** sont conçus pour mettre en valeur certains aspects spécifiques de la réserve naturelle, tels que la flore, la faune, la géologie ou l'histoire. Ils peuvent être équipés de panneaux ou modules d'interprétation qui fournissent des informations sur les caractéristiques naturelles et culturelles de la région. Ces panneaux peuvent également comporter des illustrations, des photographies et des descriptions pour aider les visiteurs à mieux comprendre l'environnement qui les entoure. Les modules didactiques permettent, via la mise en action des utilisateurs, de s'amuser tout en apprenant. En fonction du public visé, ils pourront être équipés de fonctions sonores, de texte en braille, de formes en relief...
- **Les observatoires et les postes d'observation** sont des structures qui offrent aux visiteurs un point de vue privilégié pour observer la faune et la flore sans les perturber. Ils sont souvent situés dans des zones où les animaux sont fréquemment observés (plan d'eau ou paysages ouverts). Les observatoires peuvent être équipés de longues-vues pour permettre aux visiteurs d'observer les détails de la vie sauvage. Ils sont souvent pourvus de panneaux reprenant soit les dessins/photos des différentes espèces à observer et/ou d'une table d'orientation représentant le paysage et ses caractéristiques.
- **Les aires de repos et de pique-nique** pour offrir aux visiteurs des endroits confortables où se détendre et profiter de la nature. Ces espaces peuvent être équipés de tables et de bancs. Ils peuvent être situés dans des zones de point de vue offrant une vue panoramique sur les paysages. On évitera d'équiper le site de poubelles pour éviter les nuisances qui pourraient survenir des suites d'une forte fréquentation ou de l'accumulation de déchets.
- **Les équipements de perception** permettent de focaliser l'attention sur un sens bien précis : la vue via l'installation d'une longue-vue orientée vers un point donné (niche, mare, etc.), l'ouïe via l'installation de cônes d'écoute fixes permettant d'écouter les bruits de la nature, les sentiers sensoriels invitant les visiteurs à ressentir par le toucher différentes textures naturelles...



**Dans le cadre de sites de plusieurs centaines d'hectares,** un centre d'interprétation visant à fournir des informations détaillées sur la réserve naturelle, son écosystème, sa biodiversité et son histoire peut être développé comme une attraction qui s'appuie sur les richesses naturelles du site.

Ils peuvent abriter des expositions interactives, des maquettes, des reproductions d'animaux et de plantes, des vidéos éducatives et d'autres supports pédagogiques pour offrir une expérience d'apprentissage immersive aux visiteurs.

Ce sont des points d'accueil du public comprenant de la restauration, des toilettes, .... ce qui permet, au passage, de concentrer les infrastructures en un lieu et de limiter ainsi leur développement dans les espaces naturels.



## L'identification des espèces et habitats emblématiques

La mise en avant d'un habitat naturel particulier (tourbières dans les Hautes Fagnes, pelouses calcaires à la Montagne Saint-Pierre, etc.) ou d'espèces emblématiques (Tétras Lyre dans les Hautes Fagnes, Loutre ou Lynx dans le Parc national de la Semois, etc.) permet de créer une accroche marketing puissante.

Les espèces sont particulièrement intéressantes pour créer des mascottes que l'on pourra retrouver sur les panneaux didactiques et les supports de promotion.

## L'utilisation du FALC

Une attention particulière peut être portée sur la facilité de compréhension des informations disponibles sur les supports didactiques. La méthode FALC (Facile A Lire et à Comprendre) permet d'utiliser des tournures de phrase et un vocabulaire qui peuvent être compris par tout le monde.

Par exemple, il faut remplacer les phrases longues difficiles à comprendre par des phrases courtes plus faciles à comprendre. Cette approche permet aux personnes à difficulté de compréhension mais aussi aux enfants par exemple d'avoir accès au contenu. Le FALC induit tout une série de règles à suivre pour rendre le contenu le plus accessible possible.



## Le jeu comme outil de communication

L'aspect ludique est aussi essentiel avec des modules permettant de manipuler des objets pour associer des éléments permettant de faire du lien entre des concepts, des idées, ... ou découvrir les réponses à des questions en rendant le public actif.

## Cohérence et maintenance de la signalétique et des points d'intérêt

L'un des enjeux majeurs des aménagements et de la signalétique doit être sa cohérence générale qui doit être au cœur d'une stratégie réfléchie et concertée avec les différents acteurs du territoire concerné. Le visiteur ne doit pas devoir faire le tri sur un parcours entre différentes initiatives de balisage ou d'information portées par différents projets qui se superposent sur la même zone.

De même, il est essentiel d'éliminer les traces d'anciens balisages ou de panneaux dégradés par le temps et d'assurer un suivi régulier du parcours pour vérifier la cohérence de la signalétique, sa propreté, la qualité de l'expérience « nature » ...

## Type de matériaux, intégration paysagère

Les différents aménagements proposés doivent être aussi cohérents avec l'esprit de l'expérience envisagée, en évitant les matériaux plastiques, en béton et les supports trop artificiels.

Il faudra privilégier les supports organiques comme le bois, même s'ils sont moins durables dans le temps ou l'acier corten qui s'intègre bien dans le milieu naturel. Une attention particulière sera apportée à la provenance et aux essences de bois choisies, les provenances locales étant à privilégier.



## COMMENT STRUCTURER SON PROJET ?

# ASSOCIER CULTURE ET NATURE

**Allier la culture et la nature est un cocktail de plus en plus prisé qui apporte de la féerie et de l'émerveillement qui va au-delà des richesses naturelles, en mêlant de manière harmonieuse le développement d'œuvres d'art au parcours de découverte. Dans le même ordre d'idées, l'organisation d'événements culturels en forêt ou dans le milieu naturel permet également de mêler nature et culture, comme dans le cas des balades contées, festivals musicaux en forêt, etc...**

## Témoignage du Parc naturel des deux Ourthes :

Située à proximité du village d'Amberloup, sur la commune de Sainte-Ode, la réserve domaniale d'Orti offre une mosaïque de milieux liés à l'eau. Parcourue par un sentier artistique et didactique, elle invite à découvrir les richesses de cette vallée ardennaise autrement.

### **De l'étang au pré de fauche**

Le site d'Orti occupe une vaste dépression humide d'une vingtaine d'hectares, à la confluence du ruisseau du Laval avec l'Ourthe occidentale. Un étang creusé vers 1900 dans un but d'agrément et délaissé cinquante ans plus tard, est alimenté par une source permanente déversant son trop-plein dans le Laval. Avec le temps, les berges se sont couvertes d'arbres et la dépression a été plantée d'épicéas que les tempêtes de 1990 ont malmenés. L'exploitation des résineux et les actions du Life Loutre menées par le Parc naturel des deux Ourthes entre 2005 et 2011 ont largement contribué à la restauration du site. Erigé en réserve naturelle domaniale, le site forme aujourd'hui un ensemble harmonieux de mégaphorbiaies, d'aulnaies et de zones marécageuses. A ce jour, 106 espèces d'oiseaux, 26 espèces de papillons, 19 espèces de libellules et 150 espèces de plantes typiques des anciens prés de fauche humides y ont été recensées. Le Castor, bien présent, y façonne le milieu pour qu'il réponde à ses besoins, ce qui offre la part à une belle quantité d'insectes aquatiques. En 2020, un autre mammifère, la Loutre, est observée dans la vallée. Le Laval abrite également une population de Mulette épaisse, un bivalve d'eau douce indigène de nos rivières. Pour maintenir la biodiversité retrouvée et éviter un nouvel envahissement important par les saules ou les bouleaux, certaines zones sont maintenues ouvertes par l'homme : pâturage extensif de vaches Galloway dans les zones humides peu sensibles, fauchage tardif du pré de fauche.

### **Itinérance aquatique, un projet Interreg européen qui a permis de découvrir les zones humides alliant art et nature.**

En 2019, cinq artistes sélectionnés pour leur créativité et leur savoir-faire, installent neuf œuvres d'art contemporaines totalement intégrées à la nature sur la boucle de 3,3 km du sentier d'Orti.

### **Une collaboration constructive :**

Le sentier d'Orti est né de la collaboration entre divers acteurs au fil des ans. La commune de Sainte-Ode, le SPW, le Syndicat d'Initiative de Sainte-Ode et le Parc naturel des deux Ourthes se concertent en fonction des actions mises en œuvre, qu'il s'agisse de la gestion du pâturage, de la fauche tardive, du curage de l'étang, de l'entretien du sentier, de la pérennité des œuvres ou de nouveaux projets.

La balade débute par la traversée d'un verger d'anciennes variétés fruitières adaptées à l'Ardenne. Après un coup d'œil au rucher, le sentier emprunte une passerelle sur le Laval, puis un caillebotis qui mène à l'étang. Il longe ensuite l'Ourthe occidentale jusqu'à une seconde passerelle qui conduit le promeneur au cœur du pré de fauche. Le retour se fait par l'ancienne voie du vicinal, lieu propice à l'observation, en été, d'une Pie-grièche écorcheur ou un Tarier pâtre dans la zone de pâturage extensif.

Sentier d'Art en Condroz Famenne / Réserve naturelle d'Orti et confluence des deux Ourthes (Parc naturel des Deux Ourthes)

Voir aussi des projets grandeur « nature » :

<https://ventdesforets.com/>

<https://www.onf.fr/vivre-la-foret/+1659::destination-foret-avec-lonf-des-animations-culturelles-et-forestieres-durant-lete.html>

<https://www.onf.fr/aux-cotes-des-territoires/+aed::la-foret-des-experiences-un-nouveau-sentier-decouverte-en-foret-de-la-cantiniere.html>



## COMMENT STRUCTURER SON PROJET ?

# ENTRETIEN DES AMÉNAGEMENTS



L'aménagement d'un site n'est bien souvent que le point de départ d'un projet plus long qui comprend l'entretien des infrastructures mises en place, leur remplacement en cas de dégradation ou de nécessité de mise à jour des informations présentées.

Cette étape rarement prise en compte peut mener à une dégradation progressive des infrastructures donnant une image négative au site.

Il faudra donc veiller à organiser des visites bisannuelles et à réaliser les réparations ou le remplacement du matériel.

*Ci-dessous, dégâts des inondations sur le sentier Natur'Accessible du Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel.*



## COMMENT STRUCTURER SON PROJET ?

# LE MONITORING

Le monitoring a pour objectif principal de connaître la fréquentation d'un site touristique et le profil des personnes qui fréquentent les sites.

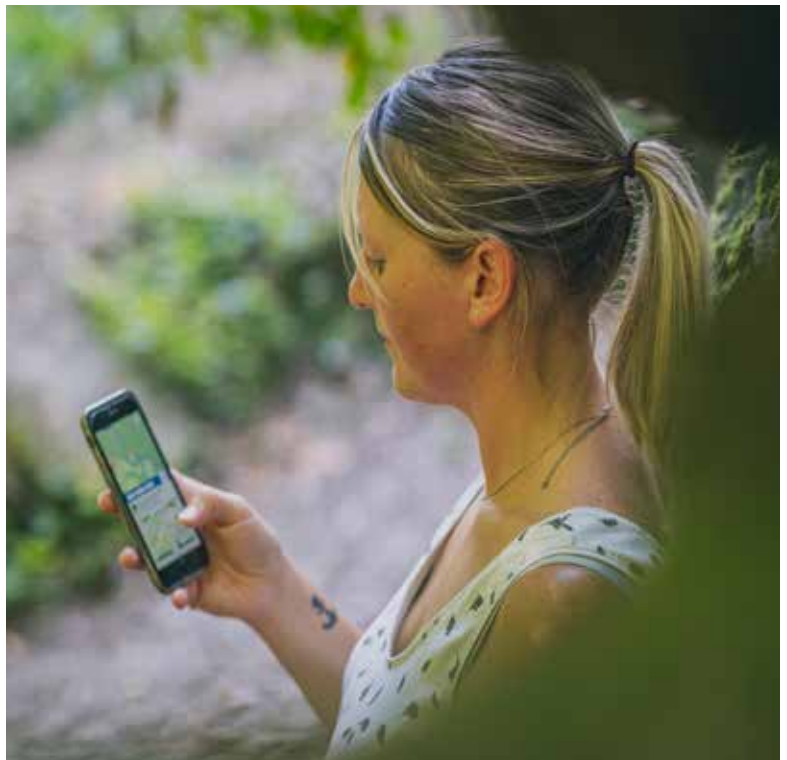
### L'utilisation du Big Data

Différents outils mobilisant les téléphones des visiteurs des espaces naturels peuvent être utilisés pour estimer la fréquentation touristique.

Les données de localisation dans une zone définie par les antennes GSM peuvent être obtenues chez les opérateurs téléphoniques, mais lorsque la densité de la population est faible, comme généralement à proximité des espaces naturels, ces zones sont souvent bien trop grandes pour ne monitorer qu'un espace naturel en particulier sans prendre en compte des agglomérations à proximité.

D'autres systèmes mobilisent les applications utilisées par les visiteurs (pour se localiser, se déplacer ou prendre des photos géoréférencées) pour estimer la fréquentation et les parcours effectués.

En France par exemple, le projet « Outdoor vision » exploite ainsi les encodages utilisés par les visiteurs pour identifier les flux et les itinéraires utilisés. Mais tous les visiteurs n'encodent pas nécessairement leur tracé.



### Les éco-compteurs

Les éco-compteurs sont des outils de comptage de plus en plus répandus. Ce sont généralement des capteurs placés sur des poteaux en bordure d'un itinéraire qui permettent d'enregistrer le nombre de fois qu'un rayon entre deux senseurs est brisé par le passage d'une personne ou d'un objet. Il peut s'agir aussi de capteurs de pression au sol.

Fonctionnant sur piles ou sur batterie, ils sont autonomes en alimentation électrique. Ils sont très fiables pour voir les variations dans le temps de la fréquentation mais, en dehors d'une séparation de visiteurs lents (randonneurs) et rapides (cyclistes), ils ne permettent pas de savoir qui est réellement passé et ne peuvent distinguer tous les individus lorsqu'ils sont en groupe. D'autres systèmes plus performants existent mais ils nécessitent une alimentation électrique plus importante ou un investissement significatif avec batteries et panneaux solaires à placer dans les espaces naturels.

### Les caméras pièges

On utilise aussi des caméras destinées à observer les animaux sauvages comme alternatives ou en complément. Ce matériel prend des photos lorsqu'il y a un mouvement significatif dans son champ de détection. Pour respecter les contraintes d'anonymisation, une procédure très stricte d'analyse doit être mise en place. Les photos récoltées sont analysées automatiquement pour compter les personnes présentes et les visages sont ensuite floutés. Par rapport aux éco-compteurs, elles permettent de vérifier qui est passé sur un itinéraire mais elles ont aussi d'autres biais de comptage liés aux groupes.

### Les enquêtes de terrain

Une manière plus traditionnelle de compter les visiteurs est de réaliser des enquêtes de terrain avec un comptage manuel. On combinera généralement ces comptages avec des questionnaires pour identifier le type de visiteurs, leur origine, leurs attentes, le niveau de satisfaction, leurs observations ou propositions pour améliorer la qualité de l'expérience.

## COMMENT STRUCTURER SON PROJET ?

# LA MÉDIATION

### Les guides

La mise en tourisme d'un site riche en biodiversité est l'occasion de développer des activités permettant à des groupes d'être accompagnés d'un guide afin de les sensibiliser à la conservation de la nature et de maximiser leur compréhension et leur appréciation de l'environnement naturel.

Les visites guidées peuvent, par exemple, être l'occasion d'accéder à des parties du site non accessibles habituellement. Les guides aident les visiteurs à repérer et à identifier la faune et la flore présentes dans le milieu naturel. Ils expliquent les comportements des animaux, les interactions écologiques et les adaptations des espèces à leur environnement.

Par ailleurs, les guides jouent un rôle essentiel dans la sensibilisation des visiteurs aux règles et aux bonnes pratiques à respecter dans la réserve. Ils expliquent l'importance de rester sur les sentiers balisés, de ne pas déranger la faune, de ne pas cueillir de plantes ou de ne pas laisser des déchets.

Les promenades guidées en réserve naturelle offre une expérience immersive et éducative aux visiteurs, favorisant ainsi une meilleure connexion avec la nature et une prise de conscience des enjeux de conservation.

Le développement d'une certification des guides d'un site naturel permet de développer une activité économique non délocalisable puisqu'elle se fonde entièrement sur la ressource locale.

### L'organisation d'évènements

Dans un cadre bien identifié, l'ouverture au public d'un site naturel riche en biodiversité peut également permettre d'organiser des évènements thématiques attirant un public plus large et mobilisant différents intervenants pour, le temps d'une journée ou d'un week-end, proposer une expérience complète aux touristes : promenades guidées, promenades libres, petite restauration, prestation culturelle, etc.

### Utilisation de joëlettes pour les personnes à mobilité réduite

Relativement lourdes à mettre en œuvre à cause des moyens humains nécessaires, les balades en joëlette ne sont réalisées que de manière ponctuelle et généralement sur demande.



# TÉMOIGNAGE : LA JOËLETTE AUX CERCLES DES NATURALISTES DE BELGIQUE ET L'ACCESSIBILITÉ AUX RÉSERVES NATURELLES

On reconnaît la richesse pour notre pays que constitue le large éventail de ses réserves naturelles. Rien qu'en Wallonie, il existe 153 réserves naturelles agréées, 206 réserves naturelles domaniales et 16 réserves naturelles forestières : c'est dire la diversité et le choix de découvertes qui s'ouvrent au grand public !

Les guides-nature formés par les Cercles des Naturalistes de Belgique, répartis au sein de plus de 60 sections à Bruxelles et en Wallonie et au travers d'une formation très complète et diversifiée, guident les amateurs dans les espaces naturels afin de leur en faire découvrir les mille facettes qui échappent souvent aux néophytes.

Jusqu'à dans les années 90, l'accessibilité de ces réserves aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) était quasi impossible. Un premier effort fut réalisé par les autorités publiques afin de rendre accessible certaines portions de ces réserves, mais les contraintes budgétaires et environnementales ont très vite limité l'extension de ce modèle. L'entretien de ces accès reste très onéreux et ils sont souvent trop limités dans l'espace. C'est là que la joëlette arrivera à point nommé afin de résoudre comme par magie cette problématique.

En 1999, grâce à Jacques Eloy, guide-nature formé aux CNB et porteur d'un handicap de mobilité, nous découvrons l'existence de la joëlette, une invention française qui lui a permis de découvrir le Vercors au sein d'une association d'accompagnants à la joëlette. Une première association de bénévoles verra le jour en 2002, suivie de bien d'autres. Dès l'an 2000, nous intégrons un cursus autour de la joëlette destiné aux guides nature en formation aux CNB. Enfin, en 2017, nous créons au sein des CNB et avec l'appui de son directeur – Léon Woué – une section de naturalistes dédiée aux PMR.

La conception de la joëlette répond à des concepts simples mais magnifiquement adaptés à la fois aux PMR et à l'environnement : siège en position haute, grande roue permettant du « tout terrain », amortisseur et empreinte au sol limitée à une seule roue, ce qui permet de passer partout sans laisser plus de trace que le pas..

Vous avez compris que la Joëlette ne nécessite aucune modification de l'environnement et s'inscrit dans un milieu naturel aussi facilement qu'un simple marcheur! Un vrai bonheur pour le guide-naturaliste, attaché à laisser le moins possible d'empreinte humaine sur son passage. Bien entendu, d'autres contraintes sont présentes : la prise en charge des PMR nécessite un encadrement spécifique, une formation élémentaire à l'outil, une formation à la sécurité, une formation à l'élaboration et l'encadrement d'une sortie en milieu naturel, une assurance spécifique et enfin la relation avec ces personnes qui ont en fait les mêmes attentes que nous – les valides – d'une immersion en nature.

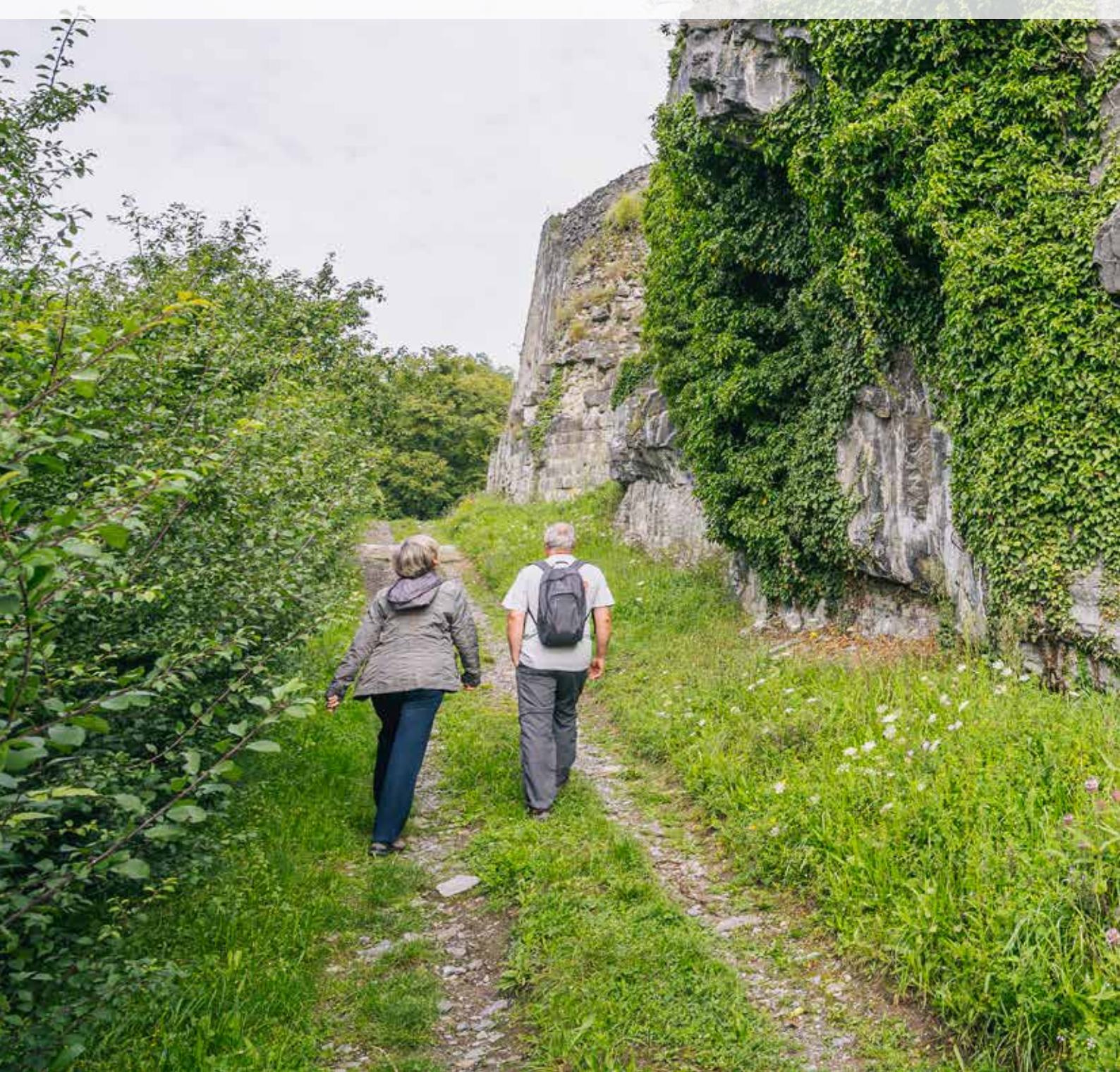
À l'issue de 20 années de formation aux CNB, je peux, sans aucun doute, avancer que le seul obstacle pour une personne valide n'est pas d'ordre technique mais bien relationnel. Nos sociétés ont cloisonné à merveille mais finalement très peu intégré... Or, passé cet obstacle, tout devient possible. La demande de découverte nature est aussi présente chez ce public que chez les valides et trop souvent ce sont ces derniers qui jugent « la chose impossible ». Tout le monde a vu le film « Intouchables » ... et bien passez de l'autre côté de la barrière et vous verrez !

Depuis cette année, nous réalisons aux CNB, à Vierves-sur-Viroin, un stage de formation spécifique destiné aux guides ou autres personnes intéressées par la guidance nature de PMR à l'aide de la joëlette. Ils se déclinent en 2 journées comprenant un petit cursus suivi de trois sorties sur le terrain. Il ouvre l'accès à la guidance, le prêt de joëlettes et l'assurance des CNB. Lors de cette formation, vous bénéficierez de l'expérience de 20 années d'accompagnement des PMR en joëlette !

*Thierry Thysebaert - Les Cercles des naturalistes de Belgique*



# Exemples de stratégies de mise en tourisme









## PROJET DE VALORISATION DES MARAIS D'HARCHIES, OU COMMENT ALLIER FREQUENTATION DU SITE ET PRESERVATION DU MILIEU

Marylène Plantive - IDETA

### Un pôle environnemental majeur qui attire de plus en plus de visiteurs

Nés de l'effondrement de galeries de mines inondées par la nappe affleurante de la Haine et laissés à la dynamique naturelle, les marais d'Harchies constituent aujourd'hui une des plus grandes zones humides de Wallonie. Reconnus à l'échelle internationale, ils profitent des reconnaissances en zones « Ramsar », « Natura 2000 » et « Zone Humide d'Intérêt Biologique ».

Ce lieu, bien connu des naturalistes, attire également de plus en plus de visiteurs, laissant craindre une dégradation du milieu. Au travers du Plan de Relance wallon, les Ministres Tellier et De Bue ont souhaité s'emparer de la question en désignant l'Agence de Développement Territorial IDETA pour mener à bien cette mission.

Depuis plusieurs années, l'IDETA et le Parc naturel des Plaines de l'Escaut ont en effet inscrit le développement durable et l'éco-tourisme dans leur stratégie de développement et de valorisation, faisant ainsi de la Wallonie picarde un territoire actif en matière de tourisme durable.

### Une dynamique de co-construction

Compte-tenu des différents acteurs impliqués depuis de nombreuses années au niveau des marais, le projet de valorisation du site ne pouvait se réaliser sans leur concertation, condition vertueuse pour préserver le biotope, stimuler la biodiversité sur le site, tout en permettant aux différents publics (promeneurs, cyclistes, cavaliers, naturalistes, photographes, experts...) d'y accéder pour une expérience de visite qualitative et respectueuse du site.

Un comité technique a ainsi été mis en place. Il est composé du SPW-DNF, du SPW-DEMNA, de la commune de Bernissart, des représentants de Natagora, du Parc naturel des Plaines de l'Escaut et du CRIE d'Harchies. Les agriculteurs, les wateringues et autres instances amenées à remettre un avis au moment de la procédure de permis ont également été consultés. Ce comité a permis de définir dès le départ les objectifs soutenables par tous. Il accompagne tout au long du processus le bureau d'études AGUA, désigné comme auteur de projet. En l'espace d'un an, ce comité a eu l'occasion de se réunir une dizaine de fois. Les points de vue sont parfois différents, les débats animés, mais nous sommes toujours arrivés à trouver les solutions qui faisaient consensus.

Il en ressort aujourd'hui un schéma directeur qui va bien au-delà des possibilités de financement actuelles. Il présente l'intérêt d'avoir une vision partagée qu'IDETA a pour mission de mettre en œuvre à court et moyen termes.

### Planning

La demande de permis devrait être déposée en octobre 2023 et suivie d'une enquête publique. Les aménagements sont prévus quant à eux en 2024 pour se terminer en 2025.

L'identification de la zone nord comme point d'entrée du site est due à la conjonction de **plusieurs atouts** :

- La présence d'un parking et d'un point de restauration
- La présence d'un terril qui pourra servir de point d'observation du site ;
- La proximité avec le Musée de la mine et du village de Harchies

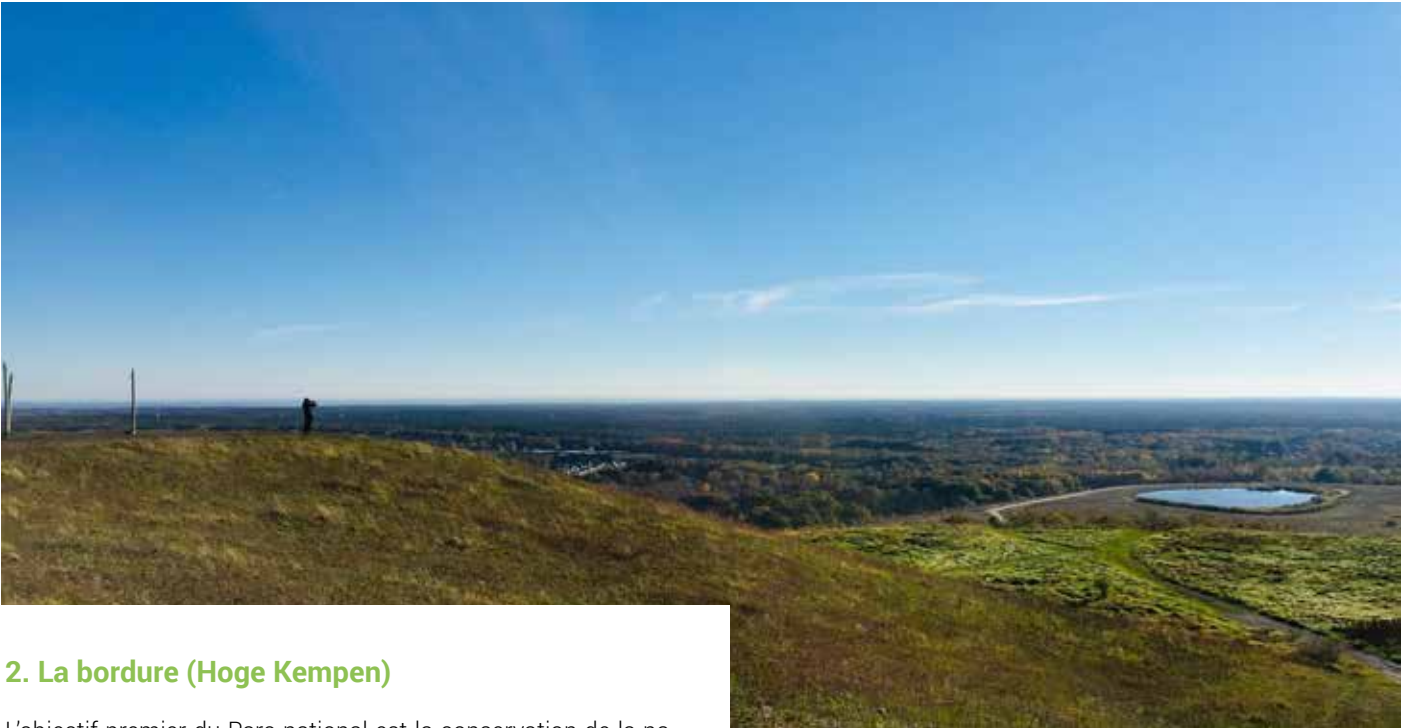
La stratégie d'aménagement touristique du site prévoit, à terme, **trois niveaux d'accueil** :

- Une expérience tous publics autour d'un circuit de 1,7 km à proximité immédiate du parking permettant de vivre une diversité d'expériences : la découverte de la nouvelle zone humide, la présence d'un pâturage par du bétail adapté à ces milieux, la présence du terril et la possibilité d'avoir un point de vue sur l'ensemble du site, des infrastructures d'accueil touristique et l'Horeca, un équipement important permettant un guidage facile des touristes ;
- Une expérience de 5km destinée aux familles
- Une expérience destinée aux naturalistes et amateurs de longues randonnées.

### Principes de base de cette stratégie :

- Localiser le site propice, périphérique au site principal, présentant les mêmes habitats existants ou potentiels ;
- Restaurer le cas échéant les habitats pour obtenir une réplique de plus petite ampleur ;
- Définir l'organisation des flux au sein de ce site en fonction des publics cibles ;
- Exclusion de certaines zones du site du développement touristique.

Fréquentation : 15.000 visiteurs sur 5,5 km<sup>2</sup>

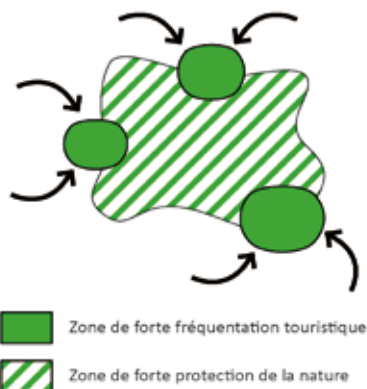
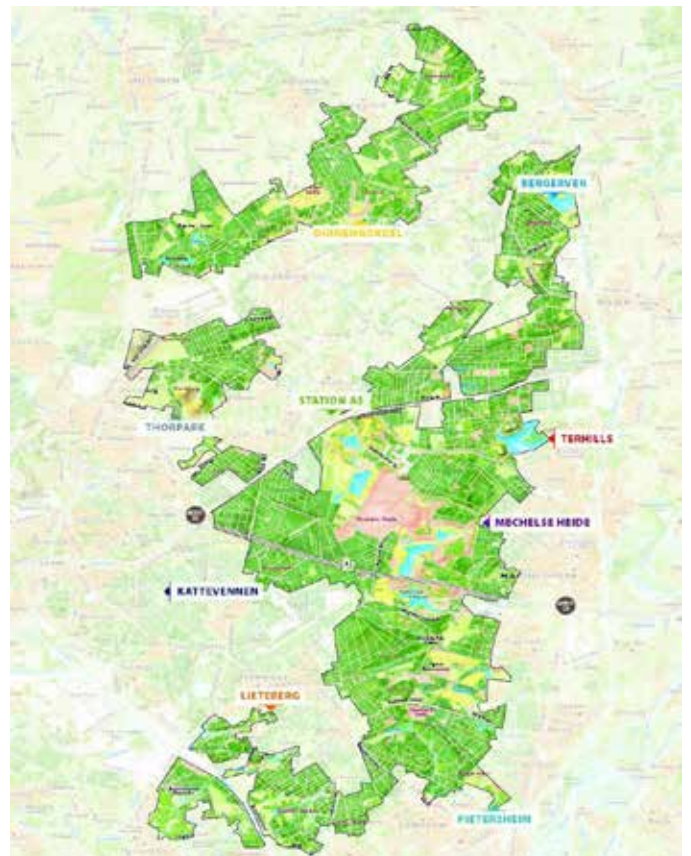


## 2. La bordure (Hoge Kempen)

L'objectif premier du Parc national est la conservation de la nature mais un accès périphérique aux différents sites permet aux touristes de vivre l'aventure Parc national sans s'apercevoir qu'ils ne se trouvent pas au cœur du Parc. Une porte d'entrée dans chaque commune permet aux visiteurs de découvrir le Parc sous différents aspects :

- **Terhills** : la porte d'entrée à la frontière entre les communes de Maasmechelen et de Dilsen-Stokkem fait office de porte principale du Parc national.
- **Kattevennen** : le portail d'entrée de Genk a pour thème l'univers et le cosmos et comprend un observatoire astrolgique.
- **Mechelse Heide** : le portail Maasmechelen a pour thème la randonnée et est situé à proximité de la réserve naturelle Mechelse Heide. L'attraction naturelle principale est située dans le château de Pietersheim, qui est une ruine de château roman près du Pietersebos.
- **De Lieteberg** : le portail d'entrée de Zutendaal a pour thème le monde des insectes. Le centre d'accueil est situé dans une ancienne gravière qui abritait autrefois une station d'abeilles solitaires.
- **Station As** : le portail d'entrée d'As a pour thème le passé industriel de la région. La tour de guet de l'ancienne gare d'As ressemble à un derrick utilisé il y a un siècle pour extraire le charbon.

Un réseau de 200 km de sentiers de randonnée existe au sein du Parc national. Quarante promenades en forme de boucle ont été aménagées, d'une longueur comprise entre 3 et 14 km. Le départ de ces boucles pédestres se situe à l'une des six portes d'entrée. Les pistes cyclables du parc national font partie du réseau de pistes cyclables de Campine et du Maasland.



### Principes de base de cette stratégie :

- Localiser les sites d'accueil en bordure de la zone centrale de biodiversité ;
- Développer des thématiques propres à chaque site d'accueil ;
- Exclusion des zones centrales de biodiversité pour certains habitats ;

**Fréquentation : 1.000.000 de visiteurs par an sur 67 km<sup>2</sup>.**

### 3. Le coeur de site (Parc national De Hoge Veluwe)

Le Parc national De Hoge Veluwe est le plus grand Parc national des Pays-Bas.

Il est situé dans la région de la Veluwe, dans la province de Gelderland, au centre du pays. Le Parc couvre une superficie d'environ 55 kilomètres carrés et est caractérisé par des paysages diversifiés, notamment des forêts, des landes, des dunes de sable et des prairies.

L'entrée du Parc national est payante, de nombreuses activités sont organisées sur place : visites nocturnes, guides pour les randonnées, etc. Le parc propose régulièrement des expositions et des événements culturels, ce qui en fait une destination culturelle tout au long de l'année.

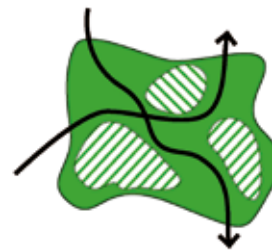
Le Parc national est équipé de plusieurs restaurants, d'un centre des visiteurs, d'un observatoire astronomique, etc. Les dépenses des 500.000 visiteurs annuels sont essentielles pour le maintien et l'entretien des différentes infrastructures.



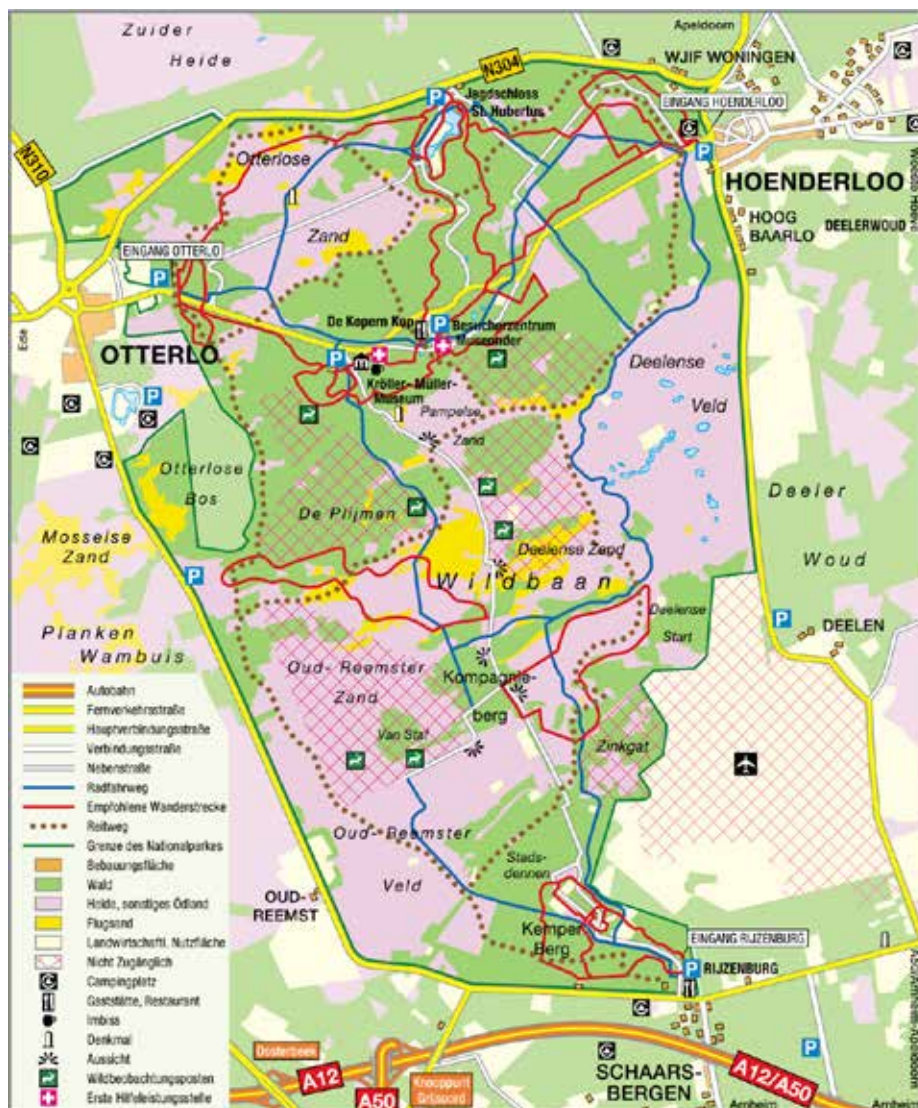
#### Principes de base de cette stratégie :

- Valorisation de l'ensemble du site naturel ;
- Organisation des flux de visiteurs à travers les différents habitats pour viser une diversité de découvertes ;
- Diversité des modes de découvertes

**Fréquentation : 500.000 visiteurs/an sur 55 km<sup>2</sup>.**



- Zone de forte fréquentation touristique
- Zone de forte protection de la nature



## 4. Le zonage (Hautes Fagnes)

L'objectif du zonage est de définir différentes zones en fonction du degré de protection qui semble nécessaire face au dérangement potentiel. De nombreuses espèces animales sont très sensibles au dérangement et peuvent fuir un territoire quand elles sont trop fréquemment dérangées. Cela dit, il ne s'agit pas seulement de protéger des espèces mais également des habitats naturels.

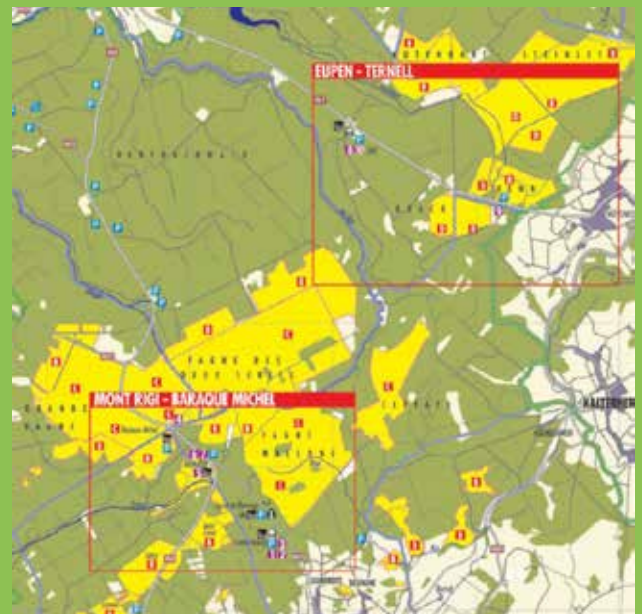
Certaines espèces floristiques plus attrayantes pourraient faire l'objet d'arrachage volontaire ou involontaire de la part d'enfants insouciantes ou de collectionneurs malveillants qui réaliseraient des prélèvements d'espèces botaniques rares.

Par ailleurs, la tendance de certains touristes à sortir des chemins et sentiers peut également endommager certains habitats naturels. Le zonage permet donc de préserver les espèces et les habitats les plus sensibles d'un site. Il n'y a pas de règle pour la création des différentes zones. Cependant, plus il y aura de zones différentes, moins la distinction entre les règles en vigueur dans les différentes zones sera comprise par le touriste.

### Principes de base de cette stratégie :

- Définir une hiérarchie sur le site en fonction de la sensibilité des espèces et des habitats ;
- Prévoir des règles qui s'appliquent à chaque niveau hiérarchique ;
- Définir la manière dont on fait respecter les règles ;

Fréquentation : 300.000 visiteurs sur 53 km<sup>2</sup>.



### Comparaison des différentes stratégies :

	Expérience pour le touriste	Dérangement pour les espèces/habitats
<b>Réplique</b>	Moyenne	Limité
<b>Bordure</b>	Faible/moyenne	Limité
<b>Coeur de site</b>	Fort	Fort
<b>Zonage</b>	Moyenne	Choisi

# TÉMOIGNAGE : Les réserves naturelles domaniales gérées par le Département de la Nature et des Forêts (DNF)

En Wallonie, il y a 258 réserves naturelles domaniales (RND) qui couvrent une surface totale de 11.969 hectares. La politique du DNF en matière de cohabitation avec le tourisme est celle de l'accueil encadré et de la circulation réglementée - cela pour répondre au désir de découverte du public tout en protégeant les habitats et espèces animales d'un dérangement excessif ou d'une détérioration. En RND, le DNF veille en particulier à l'information et la sensibilisation du public par des panneaux et des circuits didactiques. En RND, il existe des zones à libre accès du public (zones A), des zones où l'accès du public est limité aux chemins et endroits dûment signalés (zones B - ce sont les plus fréquentes), les zones à accompagnement obligatoire par un guide mandaté ou un agent forestier (zones C) et les zones à accès interdit (zones D).



## L'accueil touristique en RND des Hautes Fagnes

Le plateau des Hautes Fagnes comprend la plus grande réserve naturelle de Belgique d'une étendue totale de 6633 ha. Située autour du point culminant de Belgique, cette réserve naturelle se caractérise par un climat plus froid et très humide sur sols pauvres et acides. Elle abrite principalement des tourbières et des landes. Certaines espèces animales et végétales rencontrées sont typiques de l'étage montagnard ou de la zone boréale. Parmi celles-ci, citons le tétras-lyre, la pie-grièche grise, l'aesche subarctique (libellule), la plante carnivore *Drosera*, la canneberge ou les multiples espèces de sphaignes. Les activités principales du DNF dans la RND des Hautes Fagnes sont l'entretien des milieux ouverts caractéristiques du paysage fagnard, la restauration des tourbières et landes ainsi que l'organisation et le contrôle de la circulation du public. Les cantonnements DNF impliqués sont - par ordre décroissant en surface - ceux de Malmedy, Elsenborn, Verviers et Eupen.

Dans le cadre de projets LIFE et de financements régionaux, environ 500 ha de tourbières et de landes ont pu être restaurés, cela grâce à des techniques spécifiques développées par le DNF avec le DEMNA (travaux mécaniques sur plateaux, création de digues d'enneigement, lutte contre des espèces arborées non indigènes). Les réponses en biodiversité ont été spectaculaires, aussi bien en matière de retour de certaines espèces animales (bécasses, sarcelles, libellules spécifiques des tourbières), que pour l'accroissement de l'étendue des associations végétales rares visées par les restaurations. La fréquentation touristique est surtout hivernale et estivale. Le nombre de visiteurs est estimé à 350.000 par an dont un tiers de francophones, germanophones et néerlandophones provenant des régions voisines. Les tourbières sont des habitats particulièrement sensibles au piétinement. La circulation du public est donc encadrée et concentrée sur les caillebotis, chemins balisés et pistes tracées qui permettent la découverte des paysages, cela en minimisant autant que possible l'impact négatif de la fréquentation humaine sur les espèces animales et végétales.

Le zonage de la RND en zones B, C et D date de la fin des années 1970. Il s'agit d'une mesure prise en réaction à la surfréquentation hivernale et à la circulation libre des skieurs et randonneurs. Les zones B sont les plus étendues et les zones D les plus petites. La circulation accompagnée en zone C se réduit d'année en année. Les aménagements d'accueil et d'orientation touristique (entretien de caillebotis) se concentrent sur les zones B qui permettent un accès aux points d'intérêts historiques, topographiques et paysagers. La circulation en RND est interdite en période de risque d'incendie (système des fanions rouges hissés) et, localement, en période de reproduction du tétras-lyre.

Mis à part un épisode hivernal lié à la crise du COVID, le bilan de ce zonage est positif. Le DNF se montre capable de gérer les flux de visiteurs. L'entretien coûteux des caillebotis, outils de canalisation emblématiques de cette réserve naturelle, demande des budgets conséquents et donc des financements externes au DNF. Ces financements externes (Ministre wallon du Tourisme, Ministre wallon de l'Environnement, Province de Liège) ont pu être obtenus en 2023-2024.

En matière de perspectives, un encadrement du public par des stewards multilingues va débuter l'été 2024 sous la supervision de la Maison du Parc naturel Hautes Fagnes – Eifel et en étroite collaboration avec le DNF afin d'augmenter l'aspect pédagogique de l'accueil. Cette action est rendue possible par l'octroi d'une subvention régionale accordée aux candidats non retenus dans le cadre de l'appel à projets de parcs nationaux lancés à l'initiative de la Ministre de l'Environnement. Par ailleurs, de nouveaux panneaux d'accueil vont être installés aux principales portes d'entrée de la réserve naturelle en 2024.

*Yves Pieper, chef du cantonnement de Verviers au Département de la Nature et des Forêts (DNF) du Service public de Wallonie ; relecture par Joël Verdin et René Dahmen, chefs des cantonnements (DNF) de Malmedy et d'Elsenborn, respectivement.*

# La gestion des fortes fréquentations

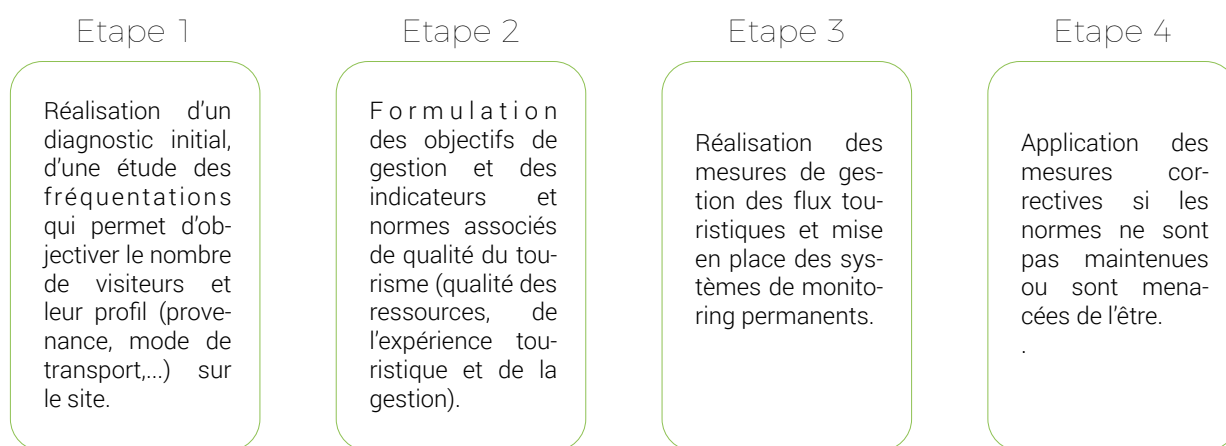


## LA GESTION DES FORTES FRÉQUENTATIONS

# GÉRER DURABLEMENT LE TOURISME

La gestion de la fréquentation touristique en Wallonie est une thématique qui s'est renforcée suite aux affluences records dans les sites naturels lors de la crise Covid. Cet événement a mis en lumière un phénomène assez connu pour les sites très touristiques comme les Grands Sites de France ou certains sites naturels en Wallonie (Hautes Fagnes lors des épisodes de neige, Ninglinspo...).

La vision d'une gestion durable du tourisme et des flux touristiques repose sur quatre étapes que l'on pourrait résumer comme suit :



Lorsque l'on aborde la gestion des fréquentations, inévitablement, on pense à la manière dont on peut estimer la capacité de charge d'un site, c'est-à-dire, la capacité maximum d'accueil de touristes sur un lieu donné durant une période donnée. La capacité d'accueil ou de charge peut être abordée de plusieurs manières :

- Capacité physique : à travers la capacité des hébergements, de l'Horeca, des transports, etc. ;
- Capacité écologique : surface d'espace naturel qui peut être mise en tourisme; présence d'espèces qui ont besoin de quiétude...
- Capacité psychologique des visiteurs qui se mesure en termes de retour des visiteurs sur la qualité de l'expérience ;
- Capacité psychologique des habitants qui se mesure en termes de retour des habitants en matière de conflits d'usage.

Plusieurs méthodes existent pour calculer la capacité de charge d'un site, toutefois, aucune ne convient dans tous les cas de figure et ne fait l'unanimité. Il faudra donc adapter la méthodologie aux objectifs de gestion, aux spécificités du site, etc.

La limitation de l'accès à certains sites peut avoir lieu préalablement à leur mise en tourisme ou en réaction à une surfréquentation et à des excès. Différentes options peuvent être envisagées pour diluer la fréquentation, limiter ou interdire l'accès de manière temporaire ou permanente.

### 1. Déplacer les flux vers des sites moins fréquentés

La promotion d'une destination se base généralement sur ses sites les plus connus comme c'est le cas dans les Hautes Fagnes avec la Réserve naturelle.

Il peut toutefois être recommandé, pour répartir les flux, d'arrêter la promotion des sites connus et de mettre en valeur des sites peu fréquentés. Les Pays-Bas, par exemple, ont décidé de se concentrer sur la gestion des fréquentations existantes et de ne promouvoir que les destinations faiblement fréquentées.

De cette manière, ils diminuent un peu la fréquentation des sites qui arrivent à saturation et diversifient leur offre. Cette technique doit évidemment faire l'objet d'un travail préalable sur le choix des sites pour éviter tout conflit avec la préservation de la biodiversité qui doit rester le principal objectif poursuivi.

Plus localement, des actions peuvent être mises en place pour diluer le tourisme sur un site donné et améliorer l'expérience des visiteurs comme, par exemple, reculer la zone de parking ou démultiplier les points d'accès au site principal.

# GESTION DE L'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA RÉSERVE NATURELLE DE FURFOOZ : UNE APPROCHE DURABLE POUR LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

La Réserve Naturelle de Furfooz (province de Namur) est un écosystème d'une grande importance pour la biodiversité. S'étendant sur une cinquantaine d'hectares, elle se caractérise par sa beauté naturelle exceptionnelle et sa richesse écologique. Ce site, imprégné d'histoire, abrite des vestiges archéologiques remontant à la Préhistoire, témoignant de l'interaction millénaire entre l'homme et la nature.

La réserve offre un habitat varié, comprenant des formations calcaires (pelouses calcicoles), des forêts, des cours d'eau, et des zones humides, ce qui en fait un refuge essentiel pour de nombreuses espèces végétales et animales qui trouvent ici un havre de paix.

La préservation de la biodiversité à Furfooz est un enjeu vital. La réserve sert de laboratoire naturel pour l'étude et la protection des écosystèmes fragiles. L'asbl Ardenne & Gaume (gestionnaire du site, propriété de la ville de Dinant) tend à y mener une gestion exemplaire qui garantit un équilibre entre la préservation de la nature et l'éducation du public, faisant de Furfooz un lieu où la découverte de la biodiversité et du patrimoine historique vont de pair avec leur respect et leur conservation.

À travers cet article, nous vous présenterons les différents aménagements et médiations déjà en place ainsi que ceux à venir au sein de la réserve naturelle de Furfooz, dans le but de mieux la protéger et la préserver.



© Bureau d'architecture OF7

Pendant la pandémie, la forte affluence de visiteurs a nécessité une gestion proactive. L'équipe a ainsi mis en place un système de réservation en ligne pour espacer les départs des visiteurs. Même après la pandémie, malgré une affluence moindre mais significative, la réservation demeure obligatoire les jours de forte affluence, avec une limite de 300 visiteurs par jour. Ces journées spéciales sont identifiées en prenant en compte les jours de congés de nos différents visiteurs (Flamands, Wallons, Hollandais, ainsi que les habitants du Nord de la France et de l'Allemagne).

Les aménagements actuels comprennent des agents d'accueil fournissant des informations essentielles, des pictogrammes pour guider les visiteurs, une surveillance renforcée lors des jours d'affluence, ainsi que des panneaux informatifs sur la faune et la flore locales. Les projets futurs incluent la création de plateformes d'observation pour protéger les milieux fragiles, l'utilisation de cordes au sol pour délimiter les zones vulnérables, et la construction d'un nouveau bâtiment d'accueil dans le but de sensibiliser les générations futures. De plus, une application en réalité augmentée sera développée pour améliorer la visibilité des vestiges historiques. Ces mesures illustrent l'engagement de la Réserve Naturelle de Furfooz et de l'association Ardenne & Gaume envers la préservation de la biodiversité et l'éducation du public, garantissant ainsi un avenir durable pour ce site naturel et historique.

*Adrien Laconte - Parc de Furfooz*



## 2. Mettre en pause le marketing de certains sites ou destinations

Afin d'éviter d'arriver à des situations compliquées à gérer, certains sites ou destinations peuvent ne plus faire l'objet d'une publicité pro-active. Cette décision a plusieurs objectifs :

- Diminuer la fréquentation des sites pour préserver les habitats naturels ;
- Conserver une expérience authentique pour les visiteurs ;
- Atténuer les conflits d'usage qui peuvent apparaître entre les habitants et les visiteurs.

## 3. Mettre en place des réservations ou des quotas

La surfréquentation de sites naturels peut mener à des actions fortes visant à limiter drastiquement la fréquentation d'un site. C'est le cas dans le Parc national des Calanques en France. Afin de contrôler le nombre de visiteurs, un système de réservation préalable a été mis en place pour certains endroits du Parc national.

Les visiteurs sont donc invités à réserver leur accès en ligne ou par téléphone à l'avance, ce qui permet de réguler le flux de personnes et d'éviter la surfréquentation. C'est le cas de la réserve naturelle de Furfooz qui limite à 300 le nombre de visiteurs journaliers, les jours de forte affluence.

## 4. Rendre le site payant

Lorsqu'un site naturel est très fréquenté, il peut subir une pression excessive de la part des visiteurs, ce qui peut entraîner des dommages environnementaux. En rendant l'accès payant, les gestionnaires peuvent contrôler et limiter le nombre de visiteurs, ce qui contribue à préserver les habitats fragiles et diminue le dérangement des espèces. Cela permet également de faire participer les visiteurs à la gestion et à l'entretien du site visé. La décision de rendre un site payant dépend des besoins spécifiques de conservation, de gestion et de préservation de chaque endroit, ainsi que des politiques mises en place par les gestionnaires des sites.

Cet accès payant doit s'accompagner d'une plus-value pour le visiteur en termes d'équipements et de médiation durant son expérience. Le public est prêt à payer pour visiter un site naturel pour autant que l'expérience soit concluante. Ce système inclut de faire les démarches suivantes :

- Établir des entrées et des sorties contrôlées : en installant des points d'entrée et de sortie clairement identifiés, des barrières, des portails ou des panneaux pour indiquer les zones où l'accès est contrôlé ;
- Mettre en place un système de permis : à l'image de ce qui se fait dans certains parcs nationaux à l'étranger, il pourrait être envisagé d'obliger les visiteurs à acheter un permis d'accès à la réserve. Cela permet de contrôler le nombre de personnes autorisées à entrer et de collecter des informations sur les visiteurs. Vous pourriez émettre des permis journaliers, hebdomadaires ou annuels. Cela demande, par contre, de mettre en place un système de contrôle via des gardes ou des installations d'accès.
- Adapter les tarifs aux publics

## 5. Le démarketing (en dernier recours !)

Le démarketing est une technique utilisée pour freiner ou atténuer la demande de manière temporaire ou permanente. Différents outils peuvent être utilisés pour faire baisser la notoriété d'une destination, comme par exemple dans le Parc naturel des Calanques où la communication dévoile l'envers du décor en utilisant, sur son site internet et via les réseaux sociaux, des photos accompagnées d'indications pour le moins repoussantes : « eau froide », « accès difficile », « pour éviter la foule, privilégiez l'automne ou l'hiver ».

C'est la même technique qui est utilisée pour faire baisser la consommation de tabac en appliquant des photos de personnes malades sur les paquets ou en les anonymisant.

Le démarketing peut donc être utilisé soit de manière ponctuelle dans les cas de forte fréquentation lors d'événements particuliers (la neige en Haute Ardenne par exemple) ou de manière continue dans des sites surfréquentés de manière permanente.



Surfréquentation à En-Vau @Parc national des Calanques

### Pour aller plus loin :

« Guide de la gestion durable de la fréquentation dans les grands sites de France »





## Demandez nos brochures :

- L'installation et la gestion des bivouacs en Wallonie - balises, conseils et retours d'expérience
- Vers un tourisme durable sur votre territoire. Recommandations, conseils et bonnes pratiques pour l'intégration d'une plus grande durabilité dans le développement touristique d'un territoire

ou téléchargez-les sur  
[www.parcsnaturelsdewallonie.be](http://www.parcsnaturelsdewallonie.be)



Retrouvez les témoignages  
en vidéo sur

[www.parcsnaturelsdewallonie.be](http://www.parcsnaturelsdewallonie.be)



## Fédération des Parcs naturels de Wallonie

Rue de Coppin, 20

5100 Jambes

081/30.21.81

Contact : [info@fpnw.be](mailto:info@fpnw.be)

Site Internet : [www.parcsnaturelsdewallonie.be](http://www.parcsnaturelsdewallonie.be)

## Commissariat général au Tourisme

Avenue Gouverneur Bovesse, 74

5100 Jambes

081/32.57.72

Site Internet : [www.tourismewallonie.be](http://www.tourismewallonie.be)



Ici, l'innovation prend racine